Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
24/05/2018	24/05/2018	2018-0111

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'activités destiné au développement du garage Lesaffre Rue de Gamand (CRT de Lesquin) à LESQUIN.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Carré Constructeur

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Guillaume Pastour

RCS / SIRET : 3 7 8 5 3 5 6 3 7 0 0 0 2 9

Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41	Opération d'aménagement de 7 500 m² environ dont 1 611 m² de surface plancher. 94 places de stationnement ouvertes au public vont être créées

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'un atelier de carrosserie sur un site situé rue de Gamand (unique entrée) à LESQUIN (CRT de Lesquin). L'opération permettra la création d'un atelier de carrosserie afin de compléter l'offre de services que propose le garage LESAFFRE. Le bâtiment regroupera deux activités séparées mais complémentaires liées à une concession de véhicules utilitaires située sur le Parc d'Activités du Mélantois à LESQUIN et une concession de véhicules particuliers à Fâches-Thumesnil :

- Côté "Lesaffre Carosserie" avec un atelier, un accueil et des locaux sociaux et magasins ;
- Côté "Lesaffre Performance" avec un hall de présentation, un bureau et une salle de réunion.

Une zone de stationnement VL contournera tout le bâtiment.
Ce foncier n'a jamais été exploité et est aujourd'hui complètement vierge. Il ne nécessite pas de travaux de démolition.

Le site est idéalement situé en sortie d'autoroutes, ainsi qu'à proximité de transports en communs (Cf. Annexe 9)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de l'ensemble de la zone permettra :

- l'extension du garage LESAFFRE qui manque d'espaces sur ces 2 sites existants : l'un situé à Faches-Thumesnil et le second à Lesquin dans le PAM ;
- de compléter l'offre proposée par le CRT de Lesquin ;
- de combler une dent creuse restée vierge depuis l'ouverture de ce parc d'activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble de la réalisation de l'opération sera effectué en une seule phase. Tous les documents d'urbanisme sont en accord avec le projet.
Un permis de construire sera déposé à l'été 2018.
Les travaux débuteront en 2019 pour une livraison courant 2019.

Le projet d'aménagement est détaillé en Annexe 4 intitulé Plan d'Aménagement ainsi qu'en annexe 12.

A noter que les installations de chantier pourront être entièrement localisées dans le périmètre de l'opération. La desserte du chantier se fera depuis et vers la Rue de Gamand.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra de compléter l'offre du garage LESAFFRE installé sur deux sites.
Il sera facilement accessible. En effet, situé au centre du CRT de Lesquin, il sera desservi par la rue de Gamand, rejoignant le Boulevard du Bois d'Enchemont, la RD655 puis l'Autoroute A1.
Comme repris en Annexe 9, la parcelle est également desservie par les transports en commun et notamment la ligne de bus Transpole Z2 (Lille porte de Douai - Lesquin CRT) et la ligne de bus Transpole Z3 (Lesquin - Villeneuve d'Ascq 4 Cantons Stade Pierre Mauroy). A ce titre, 2 arrêts de bus sont positionnés à équidistance de la zone de projet (rue de la Croix Bougard et rue de la Haie Plouvier). Ces arrêts de bus sont situés à 500m du site et sont facilement accessibles par le réseau de trottoirs déjà existants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de Construire : dépôt envisagé été 2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain et SP globale	Terrain = 7 500m² / SP env. 1 611m²
Création de places de stationnement	94 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

398 Rue de Gamand
à LESQUIN (59810)
(CRT n°1 de Lesquin)

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _3°11'75"53 **Lat.** 50°58'07"18

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de Z.N.I.E.F.F. , la plus proche se situant à environ 4 km à l'Est (cf. Annexe 8 : Localisation des Z.N.I.E.F.F. les plus proches du projet).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Européenne de Lille a été soumis à concertation du 6 juillet au 6 octobre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors des zones à dominante humide identifiées au sein du SDAGE Artois-Picardie (cf. Annexe 13).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- Le plan d'exposition aux Risques (PER) Mouvements de terrains du territoire lillois a été approuvé le 09/04/1993. Le site n'est pas concerné par le risque d'effondrement de terrain lié à la présence de cavités souterraines. - La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL n'est identifié au droit du site. Une levée de doute a été effectuée en avril 2018 (Cf. Annexe 10). Sur la base des investigations réalisées , il a été mis en évidence l'absence d'impact en pesticides, BTEX, HAP, PCB et hydrocarbures au droit des sondages réalisés. Un léger dépassement du bruit de fond en plomb a été relevé au droit d'un des sondages, mais celui-ci ne constitue pas un risque sanitaire pour les futurs usagers.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La nappe des Calcaires Carbonifères est classée en zone de répartition des eaux en raison de sa surexploitation. Lesquin est comprise dans cette zone. Sur le site, l'usage des eaux souterrains sera interdit.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par la présence de captages d'adduction d'eau potable. Il se situe également en dehors des périmètres de protection établis autour de ces captages. La distance entre le site et la limite du périmètre du P.I.G. des champs captants du Sud de Lille est de 800 m environ, se situant à l'Ouest de la zone de projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche correspond au site "Les Cinq Tailles" à Thumeries répertorié sous le numéro FR3112002. Il se situe à plus de 11 km au Sud-Ouest de la zone de projet (Cf. Annexe 6 Localisation du site Natura 2000 le plus proche).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucune activité nécessitant des prélèvements d'eau ne sera présente sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Un équilibre déblai-remblai sera pensé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des apports de matériaux de construction seront nécessaires. Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ne seront pas utilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est actuellement laissé en terrain vague. Le projet aura un impact positif puisqu'il prévoit la création de surfaces végétalisées et perméables favorables au développement de la biodiversité aujourd'hui quasi inexistante in-situ.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	NON CONCERNE

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet aura une incidence positive puisqu'il porte sur l'aménagement d'un site aujourd'hui laissé à l'état de terrain vague. Afin d'améliorer la qualité de la zone, il est envisagé de créer 44% de surfaces d'espaces verts sur le site (3 300m^2). A noter que les zones d'espaces verts seront pensées de telles sortes qu'elles puissent servir à l'infiltration des eaux pluviales de part la création de noues d'infiltrations.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Le site est concerné par le risque Aléas Retrait/Gonflement des argiles : Aléa nul (cf. Annexe 7 : Aléa Retrait-gonflement des argiles). Des reconnaissances de sol et des dispositions constructives adéquates permettront de tenir compte de ce risque. - Le site se trouve en zone de sismicité faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'accueillera pas d'activités susceptibles de présenter un risque sanitaire. Le projet n'est pas concerné par la rubrique 2390 au titre des ICPE. (surface < 2000 m^2 / produits utilisés < 10kg/jour, solvants < 0,5 T / an).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Du fait de son activité de garage, il va engendrer des flux de véhicules légers et utilitaires principalement. Son positionnement au sein du CRT ne va pas engendrer de nuisances ou une augmentation significative du trafic de cette zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	S'agissant d'un garage automobile, il peut être générateur de bruit néanmoins, son positionnement au sein du CRT n'impactera pas ou peu le voisinage dédié également à l'activité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	De manière temporaire, en phase de travaux, le projet pourra engendrer des vibrations liés à la construction des bâtiments et au fonctionnement des engins de chantier. Dès lors que la phase chantier sera terminée, plus aucune vibration ne viendra altérer la qualité de vie des riverains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées à l'éclairage des surfaces extérieures aux bâtiments. Il est envisagé de mettre en place du matériel performant (type LED's).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La circulation routière qu'engendrera le projet amènera des rejets dans l'air, ainsi que le moyen de chauffage mis en place. Au regard de la proximité de la gare (environ 1km à pied), et des liaisons bus existantes, il est envisageable de limiter l'usage de la voiture pour ce projet. Les produits utilisés ainsi que les machines liés à l'activité carrosserie pourront être amenés à créer des rejets dans l'air après filtration.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales. Les eaux pluviales seront collectées, puis tamponnées avant infiltration. Il y aura un traitement de ces eaux avant infiltration (Séparateur à hydrocarbures et décanteurs à filtres). La gestion des eaux pluviales sera prévue pour absorber une pluie centennale (Cf. Annexe 12).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement séparatif (Cf. Annexe 12). Les produits utilisés liés à l'activité carrosserie seront filtrés et assainis avant rejet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de chantier, les déchets produits seront évacués dans des centres de traitement appropriés. A terme, le projet va produire des déchets liés à l'activité. Ces déchets spécifiques devront être évacués et traités.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	S'agissant d'un projet d'aménagement d'une zone en terrain vague, le cadre de vie sera amélioré. Le parti d'aménagement prévoit un traitement paysager des espaces de stationnement, ainsi qu'une grande zone aménagée en espaces verts (3300m²) en partie sud du projet (butte paysagère, bassins de tamponnement paysager)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle du projet est reprise en zone UE au PLU en vigueur (Cf. Annexe 14). Il s'agit d'une zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet Lil'Aéroparc qui sera développé le long de la RD 655.
Le projet Lil'Aéroparc est en cours d'étude. Le dépôt du dossier de création de ZAC auprès de la préfecture a été effectué début 2018, et le démarrage des travaux est envisagé pour 2019.
Ce projet, implanté sur une surface de 40 ha environ, développera une surface de plancher de 225 000m² à terme. La programmation envisagée permettra l'accueil d'activités de bureaux, commerces, services, showroom...

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(Cf. Annexe 4, Annexe 11 et Annexe 12)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des thèmes abordés, nous pensons que le projet devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale pour différentes raisons :

- opération d'aménagement d'un terrain vague et seul terrain encore disponible sur le CRT de Lesquin permettant d'apporter une plus-value qualitative non seulement pour le site, mais aussi pour les abords de la parcelle ;
- l'activité de carrosserie n'étant pas présente sur le CRT de Lesquin, ce projet viendra compléter l'offre de services déjà proposée au sein de ce parc d'activités ;
- le futur projet n'étant pas soumis à la nomenclature ICPE, il ne présente qu'un risque minimum pour l'environnement immédiat;
- le projet dispose d'une faible ampleur (7 500 m^2) à l'échelle du CRT de Lesquin.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Aléas Retrait-Gonflement des Argiles
Annexe 8 : Localisation des ZNIEFF les plus proches par rapport au projet
Annexe 9 : Dessertes en transport en commun
Annexe 10 : Levée de doute (LEVE) réalisée par IXSANE
Annexe 11 : Notice descriptive
Annexe 12 : Élément de programmation du projet
Annexe 13 : Localisation des Zones Humides les plus proches
Annexe 14 : Extrait du plan de zonage du PLU
Annexe 15 : Localisation des champs captants et des captages AEP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à LAMBERSART le, 23/05/2018

Signature

CARRE CONSTRUCTEUR
Parc du Pont Royal - Bât. A - 251 av. du Bois
BP 60159 - 59832 LAMBERSART Cedex
Tél. : 03.20.30.49.99 - Fax : 03.20.30.49.95
SAS au capital de 273000 € RCS Lille Métropole
Siret : 37853563700029 - FR 84378535637

Annexe 2 : Plan de situation

Source : Géoportail-IGN

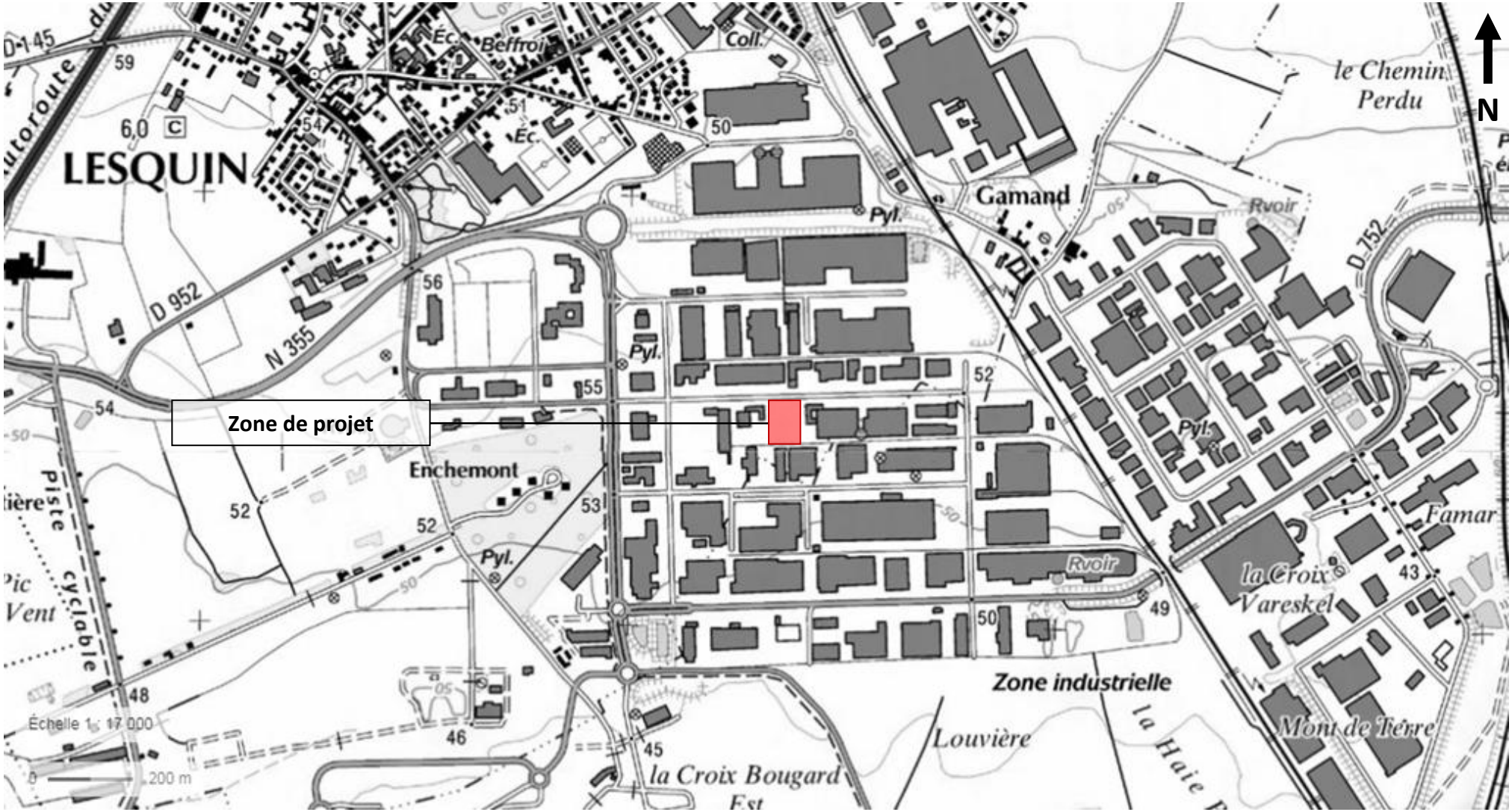

Annexe 3 : Localisation du reportage photographique sur photo aérienne (Vues de l'existant autour du site de projet)

Source : Géoportail pour la photo aérienne

1 *Vue sur l'intersection de la rue de la Croix Bougard depuis la rue de Gamand*

2 *Vue prise à l'Ouest de la rue de Gamand vers l'Est*

3 *Vue depuis la rue de Gamand sur les bâtiments en face du site*

4 *Vue depuis la rue de Gamand sur les bâtiments en face du site*

5 *Vue depuis la rue de Gamand sur les bâtiments en face du site*

6 *Vue depuis la rue de Gamand sur les bâtiments au Nord-Est du site*

7 *Vue depuis la rue de Gamand sur le bâtiment à l'Est du site*

8 *Vue prise à l'Est de la rue de Gamand vers l'Ouest*

9 *Vue prise au centre de la rue de Gamand vers l'Est*

Annexe 3 : Localisation du reportage photographique sur photo aérienne (Vues vers la zone de projet)

Source : Géoportail pour la photo aérienne

1 Vue depuis la rue de Gamand sur la partie Est du site de projet

4 Vue depuis la rue de Gamand sur la zone de projet

7 Vue depuis la rue de Gamand limite parcellaire entre l'entreprise à l'Ouest et la zone de projet

2 Vue depuis la rue de Gamand limite parcellaire entre l'entreprise à l'Est et la zone de projet

5 Vue depuis la rue de Gamand sur la zone de projet

8 Vue depuis l'entreprise de l'Ouest sur l'intérieur de la zone de projet

3 Vue depuis la rue de Gamand sur l'intérieur de la zone de projet

6 Vue depuis la rue de Gamand sur la partie Ouest du site de projet

9 Vue depuis l'entreprise de l'Ouest sur l'intérieur de la zone de projet

Annexe 4 : Plan d'aménagement

Source : Carré Constructeur

SURFACES CARRE Lesaffre PC

03/04/2018	SURFACE	m²
FONCIER	7 500	m²
ESPACES VERTS (compris bassins)	3 300	m²
Voirie Légère	2 670	m²
Zone lavage	42	m²
Zone déchets	48	m²
Massif béton pour enseigne	6	m²
Cheminement piétons	19	m²
total voiries	2 785	m²
BATIMENT	1 407	m²
auvent	8	m²
total emprise bati	1 415	m²

Surfaces PLANCHER / TAXABLE

RDC		
Atelier / Hall (activités)	1 277	m²
Accueil carosserie (bureaux)	74	m²
TGBT (ST)	3	m²
espace 2 roues (ST)	16	m²
s-total RDC	1 370	m²
R+1		
Magasin (activités)	73	m²
Locaux sociaux carosserie (bureaux)	100	m²
Reunion/Bureau Perf (bureaux)	87	m²
s-total R+1	260	m²
total surface TAXABLE	**1 630**	**m²**
déduction ST	**19**	**m²**
total surface PLAINCHER	**1 611**	**m²**

ESPACES VERTS :
1 arbre / 4 places VL, soit 24 arbres au total
22 arbres à planter + 2 arbres existants à conserver

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

nt est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
as, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'exécution des travaux.

Construction d'un ATELIER		Plan Masse Espaces Verts	
Garage Lesaffre	PC		
CRT N° 1 - Lesquin 398, Rue de Gamand (59)		Date: 06/04/2018	Echelle: 1/500e — N° plan: PC2.1

Annexe 5 : Abords de la zone de projet

Source : Google maps

Annexe 6 : Localisation de la zone NATURA 2000 la plus proche

Source : Base de données DREAL Hauts-de-France

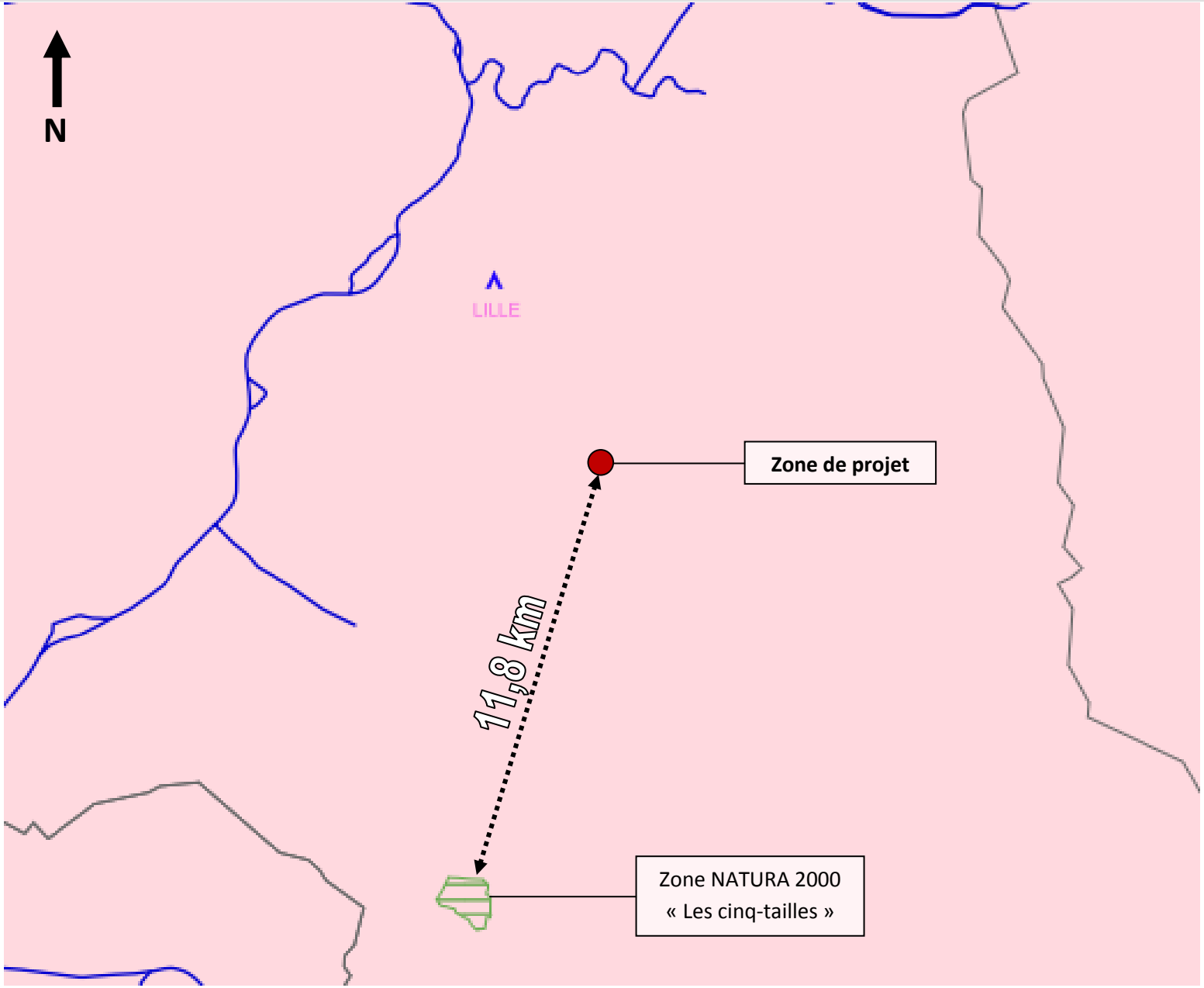

Annexe 7 : Aléa retrait-gonflement des argiles

Source : Géorisques

Annexe 8 : Localisation des Z.N.I.E.F.F. les plus proches

Source : D.R.E.A.L. Hauts-de-France

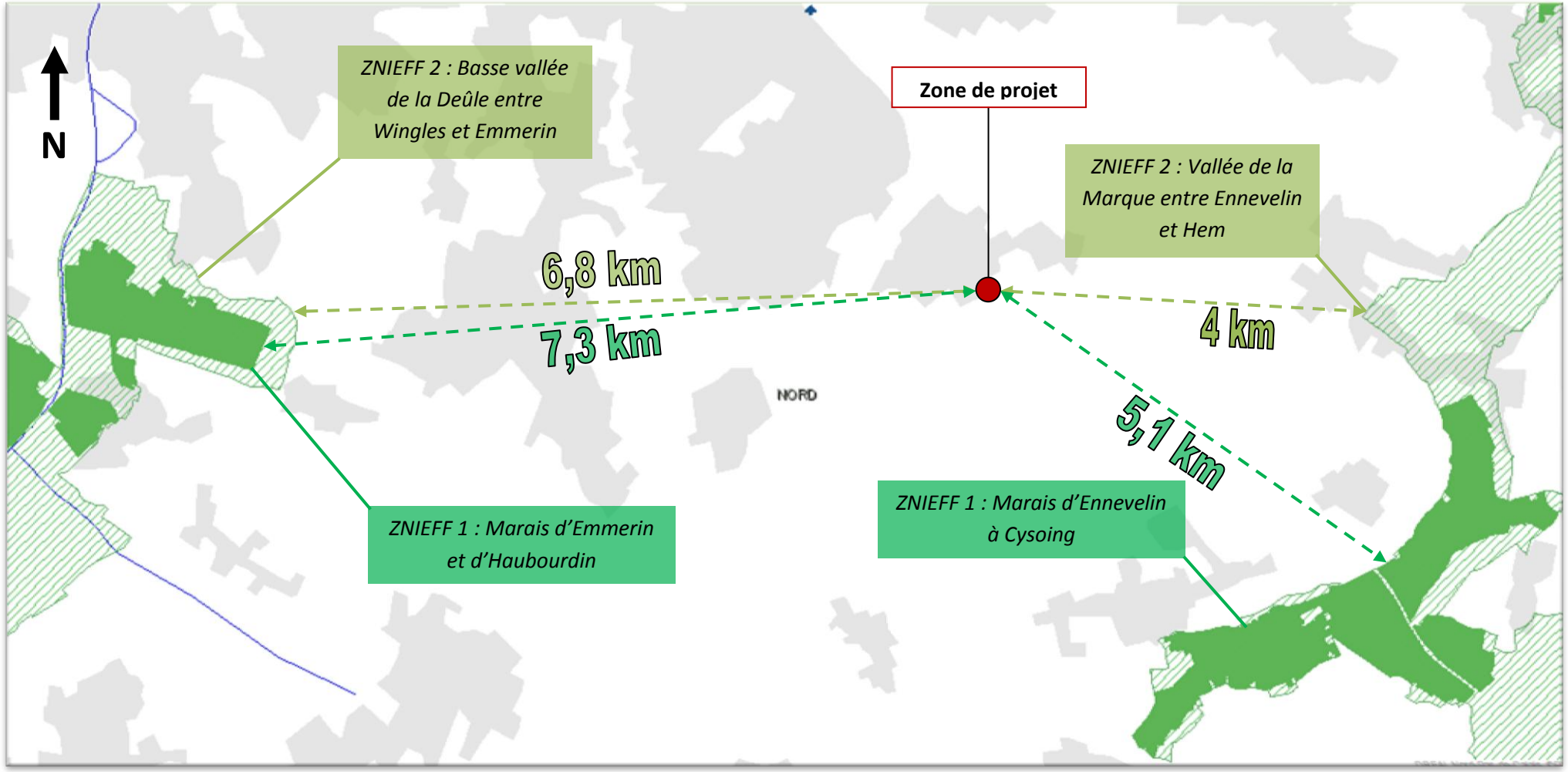

Annexe 9 : Desserte en transport en commun

Source : Transpole

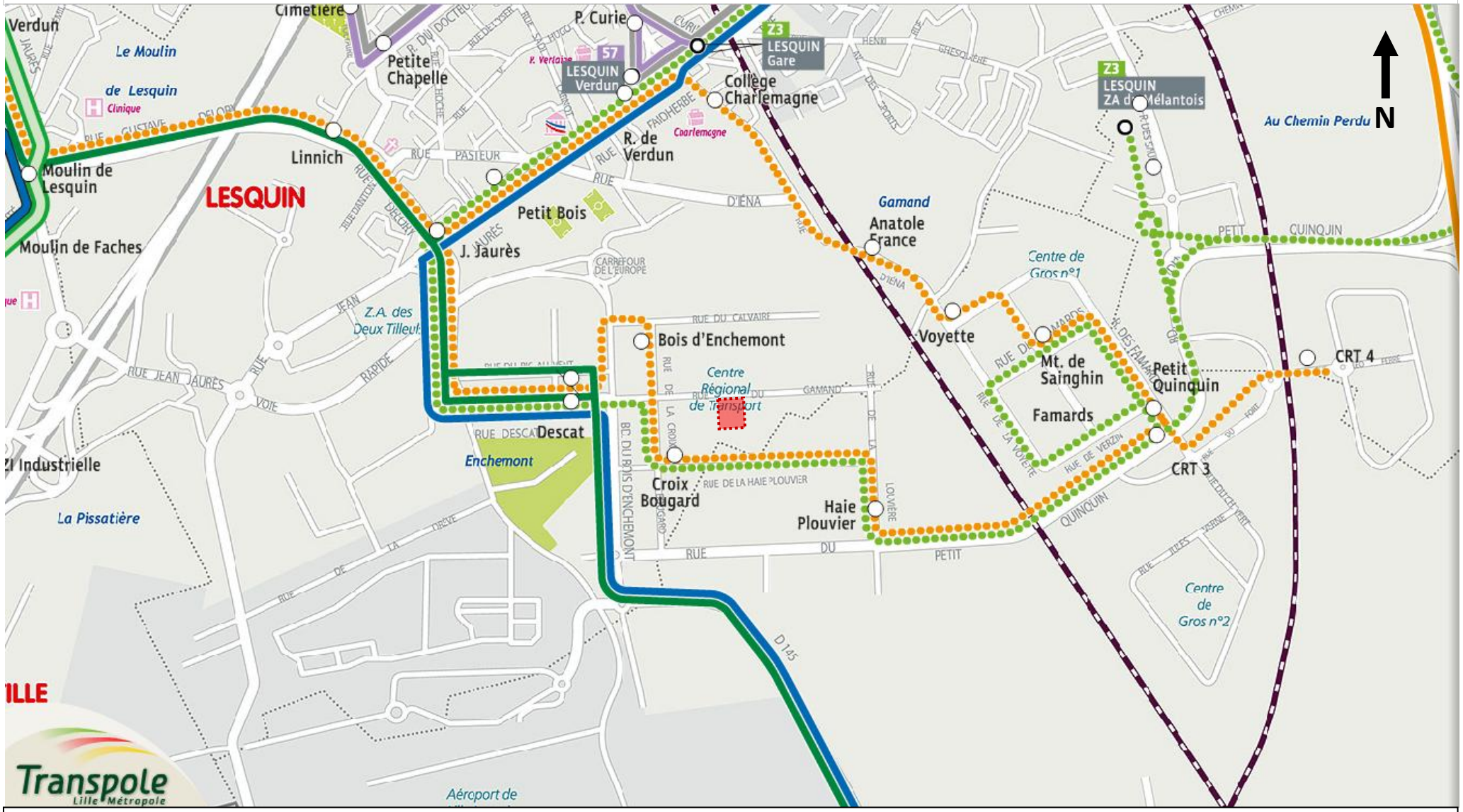

Légende

Zone de projet

Arrêt de bus

Ligne de bus

- Z2 : Lille Porte de Douai – Lesquin CRT
- Z3 : Lesquin – Villeneuve d'Ascq 4 Cantons Stade Pierre Mauroy
- Ligne 205 : Villeneuve d'Ascq 4 Cantons Stade Pierre Mauroy – Lesquin
- Ligne 221 : Lille Porte d'Arras – Orchies / Genech

CARRÉ CONSTRUCTEUR

LESQUIN (59) – 398, rue de Gamand

Centre Régional de Transport (CRT)

Levée de doute (LEVE) pour la construction

d'un atelier de carrosserie automobile

Bâtiment Hub Innovation - 11B avenue de l'harmonie - 59650 Villeneuve d'Ascq : 03 20 59 89 77 : 03 62 26 00 29 Site web : www.ixsane.com

Fiche contrôle qualité

Parc Scientifique de la Haute Borne
Bâtiment Hub Innovation
11B, rue de l'Harmonie
59493 Villeneuve d'Ascq
Tel: 03.20.59.89.77
Fax: 03.62.26.00.29
www.ixsane.com
SAS au capital de 60 000 €
N° SIRET 50958097300030
N° TVA FR 39509580973
RCS Lille – APE 7112B

	NOM	TITRE	DATE	SIGNATURE
REDIGE PAR	M. WENDERBECQ	INGENIEUR SITES ET SOLS POLLUES	05/04/2018	
APPROUVE PAR	M. BERNY	RESPONSABLE SERVICE SITES ET SOLS POLLUES	06/04/2018	
VALIDE PAR	M. LALLAHEM	PRESIDENT	06/04/2018	

DROIT D'AUTEUR

© Ce rapport est la propriété d'IXSANE. Seul le destinataire du présent rapport est autorisé à le reproduire ou l'utiliser pour ses propres besoins

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 3
1.1. Contexte général 3
1.2. Objectif de la mission 4
1.3. Méthodologie 4

2. MISSION LEVE 5
2.1. Reportage photographique de la zone d'étude 5
2.2. Projet d'aménagement envisagé 6
2.3. Contexte environnemental 7
2.4. Synthèse historique de la zone d'étude 7
2.5. Pratiques d'épandages 9
2.6. Conclusion sur la mission LEVE 9

3. INVESTIGATIONS DE TERRAIN 10
3.1. Sécurité et environnement 10
3.2. Programme d'investigation 10
3.3. Prestation A200 – Sondages, prélèvements et analyses de sols 10
3.3.1. Programme des investigations 10
3.3.2. Prélèvements et description des sols 11

4. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS 13
4.1. Observations de terrain 13
4.2. Résultats et interprétation des analyses sur les sols 13
4.2.1. Valeurs guides d'interprétation 13
4.2.2. Résultats des analyses des échantillons de sol 14
4.2.3. Interprétation des résultats des analyses des sols 14

5. SCHEMA CONCEPTUEL 17
5.1. Principe du schéma conceptuel 17
5.2. Sources de pollution 17
5.3. Projet d'aménagement 17
5.4. Voies d'exposition 17

6. CONCLUSION ET SYNTHESE 18
6.1. Conclusion et synthèse non technique 18
6.2. Synthèse technique 19

ANNEXES

ANNEXE 1 : MAIL DE DEMANDE DES PRATIQUES D'EPANDAGE AUPRES DE LA MAIRIE DE LESQUIN .....
ANNEXE 2 : FICHES DE SONDAGES DE SOLS.....
ANNEXE 3 : CERTIFICATS D'ANALYSES DU LABORATOIRE .....

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des activités BASIAS répertoriées à proximité de la zone d'étude 7
Tableau 2 : Liste des échantillons sélectionnés par IXSANE pour analyse en laboratoire 10
Tableau 3 : Valeurs d'acceptation en installations de stockage sur lixiviats 14
Tableau 4 : Résultats des analyses sur sols bruts 15
Tableau 5 : Résultats des analyses ISDI sur éluats 16

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude sur photographie aérienne et plan cadastral..... 3
Figure 2 : Reportage photographique 5
Figure 3 : Plan masse du projet d'aménagement 6
Figure 4 : Photographies aériennes de la zone d'étude..... 8
Figure 5 : Plan de localisation des investigations réalisées par IXSANE (26/03/2018)..... 11
Figure 6 : Technique de forage à la tarière manuelle et remontée des cuttings 12

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général

CARRE CONSTRUCTEUR envisage la construction d'un bâtiment en RDC d'environ 1 400 m², à usage d'atelier de carrosserie automobile, avec voiries et parkings au droit d'un site localisé au 398, rue de Gamand au sein du CRT de LESQUIN (59).

La zone d'étude est localisée sur la parcelle cadastrale AP55, pour une superficie totale de 7 481 m².

Le site est actuellement à l'état de friche enherbée et clôturée, mais non surveillée.

La localisation de la zone d'étude est présentée en **Figure 1** ci-dessous.

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude sur photographie aérienne et plan cadastral

CARRÉ CONSTRUCTEUR a mandaté IXSANE pour disposer d'une mission levée de doute (LEVE) avec des sondages et des prélèvements de sols pour en connaître la qualité environnementale avant l'implantation de son projet.

1.2. Objectif de la mission

La mission confiée à IXSANE comprend la réalisation :

- d'une mission Levée de doute (LEVE) afin de savoir si le site relève ou non de la méthodologie des sites pollués ;
- d'investigations de terrain sur les sols (A200).

1.3. Méthodologie

La prestation d'IXSANE est réalisée suivant :

- la circulaire du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués « Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués », révisée en avril 2017 ;
- les guides de gestion des sites potentiellement pollués ;
- la codification de la norme AFNOR NFX-31-620 « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués » révisée en août 2016, pour le domaine A : « Etudes, assistance et contrôle ».

Dans le cadre de la présente étude, nous avons réalisé la prestation globale **« LEVE : Levée de doute »**, ainsi que la prestation élémentaire **« A200 : prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols »**.

Le présent document constitue le rapport de synthèse des investigations d'avril 2018 menées sur les sols en vue du projet d'un bâtiment à usage d'atelier de carrosserie automobile.

2. MISSION LEVE

2.1. Reportage photographique de la zone d'étude

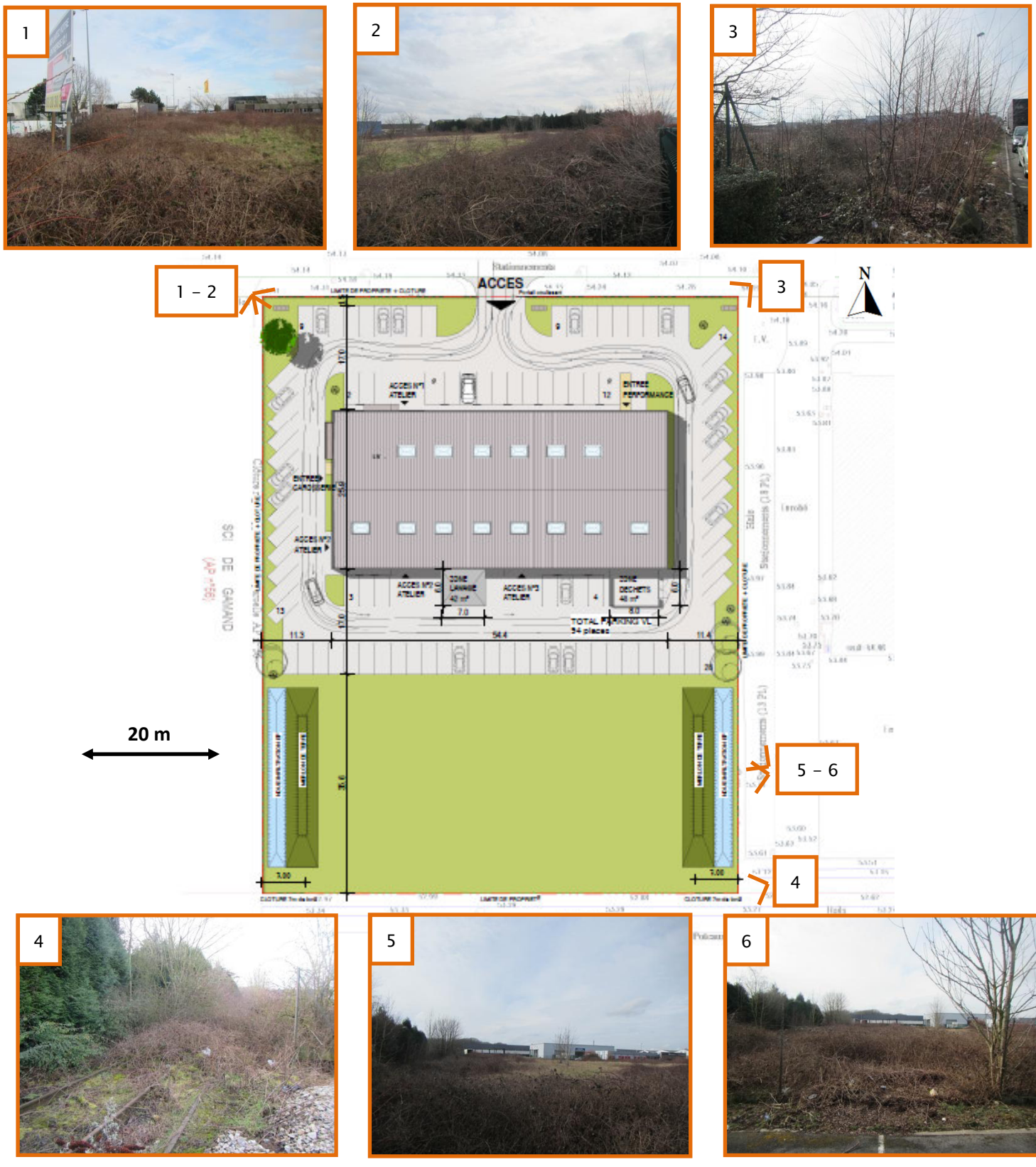

Figure 2 : Reportage photographique

La zone d'étude est actuellement à l'état de friche enherbée et présente une végétation dense sur les bordures du site (**Figure 2**).

La zone d'étude est clôturée (à l'exception d'une petite partie accessible via le site de l'entreprise DHL, à l'Est), non surveillée et accessible par la rue de Gamand. Il est à noter la présence d'une voie ferrée en partie Sud de la zone d'étude.

2.2. Projet d'aménagement envisagé

CARRE CONSTRUCTEUR envisage la construction d'un bâtiment en RDC d'environ 1 400 m², à usage d'atelier de carrosserie automobile, avec voiries et parkings sur cette parcelle de 7 481 m², localisée au 398, rue de Gamand au sein du CRT de LESQUIN (59).

Le plan masse du projet d'aménagement est présenté en **Figure 3**.

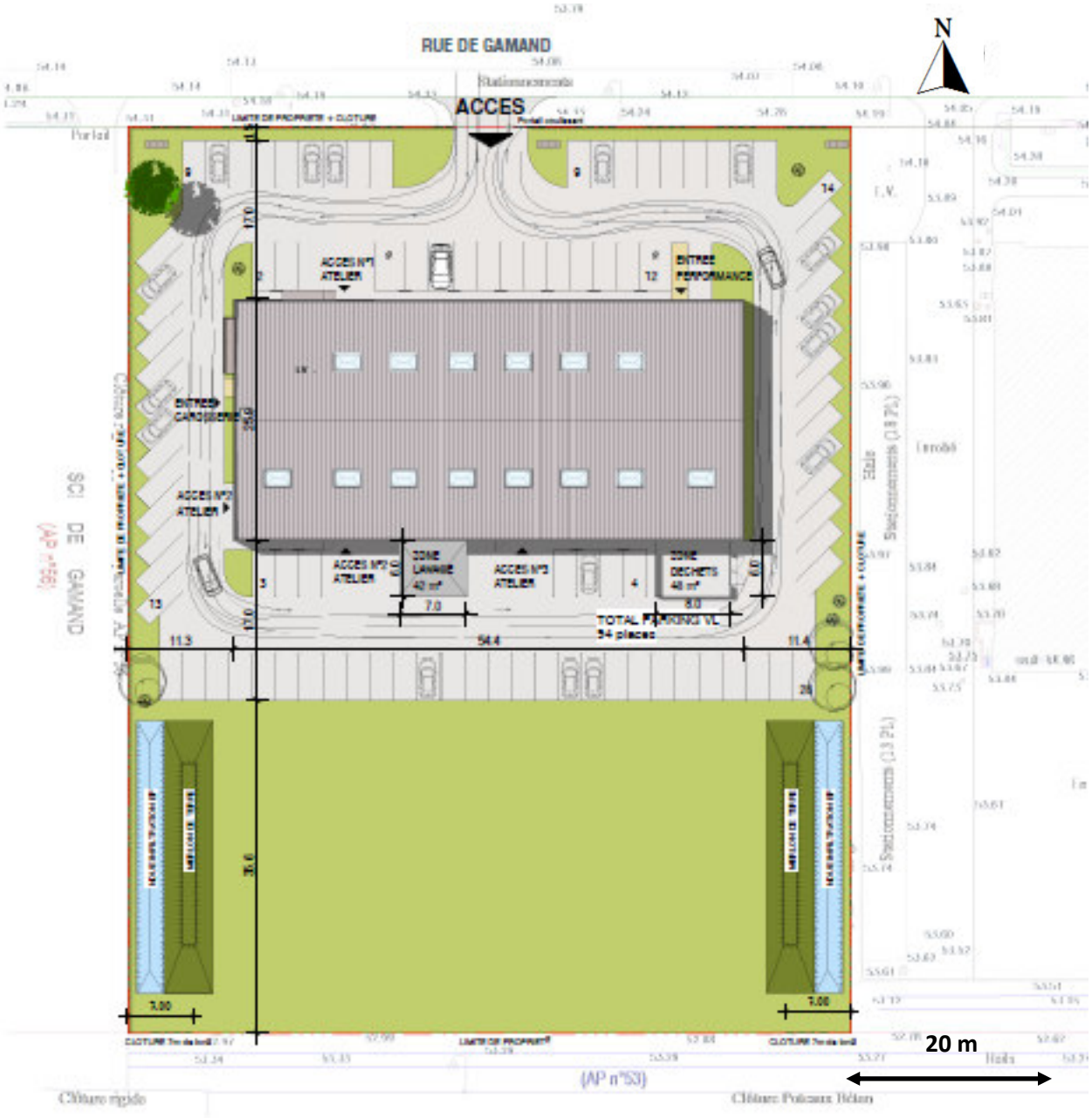

Figure 3 : Plan masse du projet d'aménagement

2.3. Contexte environnemental

La géologie de la zone d'étude a été déterminée grâce à l'analyse de la carte géologique au 1/50 000ème de Lille. De la surface vers la profondeur, selon le forage référencé BSS000BLKB, localisé à 800 m à l'Ouest du site, les formations ci-après peuvent être rencontrées.

Profondeur (en m)	Formation	Stratigraphie
0 – 2	Limons	Quaternaire
2 – 30	Craie blanche	Sénonien à Turonien sup
30 – 35	Marnes (Dièves)	Turonien moyen

D'un point de vue hydrogéologique, la nappe de la Craie constitue la réserve d'eau la plus exploitée pour l'alimentation en eau potable, agricole ou industrielle à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais. Son sens d'écoulement régional est orienté vers le Nord-ouest.

La nappe de la Craie est vulnérable aux pollutions de surface, au droit de la zone d'étude, du fait de l'absence d'horizon imperméable sus-jacent.

2.4. Synthèse historique de la zone d'étude

Aucun site BASOL et BASIAS n'a été recensé sur site. Toutefois, 7 sites concernés par des activités BASIAS (toutes en activité) ont été recensés dans un rayon de 300 m autour du site et sont présentés dans le **Tableau 1**.

N° BASIAS	X (L2) en m	Y (L2) en m	Nom	Activité principale	Date de première activité	État	Localisation par rapport au site étudié
NPC5906975	655 206	2 620 884	Ets JP Danjou	Vente d'équipements automobile	29/09/1975	en activité	250 m au Sud-ouest
NPC5907093	655 206	2 620 884	Ets Panofrance, ex SA Duprez	Négoce en bois	01/01/1975	en activité	280 m au Sud-ouest
NPC5952130	655 201	2 620 777	SA Simastock	Entrepôts de pneumatiques	06/10/2003	en activité	280 m au Sud-ouest
NPC5951910	655 631	2 620 866	Distribution Matériaux Bois Panneaux – DMBP	Matériaux de construction et bois	24/08/2001	en activité	175 m au Sud-est
NPC5906824	655 711	2 621 146	Ets Dubois	Société de transports	10/08/1970	en activité	300 m au Nord-est
NPC5906821	655 340	2 621 178	SA Creusométal, ex Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire	Atelier de travail des métaux	03/12/1969	en activité	200 m au Nord
NPC5906825	655 253	2 621 196	SARL Boulanger – Ex Frigorec	Société de transports, ex stockage d'appareils frigorifiques	14/09/1970	en activité	300 m au Nord-ouest

Tableau 1 : Liste des activités BASIAS répertoriées à proximité de la zone d'étude

Un site BASOL a été répertorié dans un rayon de 300 m autour du projet. Il s'agit de la société DMBP (Distribution Matériaux Bois Panneaux), localisée à 175 m au Sud-est (présence d'une pollution en hydrocarbures dans les sols et eaux souterraines).

Nous avons consulté les photographies aériennes du secteur de 1932, 1951, 1970, 1986, 2000 et 2015 (**Figure 4** ci-dessous).

Sur la base de ces éléments, il semblerait que le site ait toujours été libre de tout bâtiment ou activité (parcelles agricoles puis friche enherbée). L'environnement proche du site a évolué à la fin des années 1970 avec l'aménagement puis le fort développement du CRT dans les années 1990.

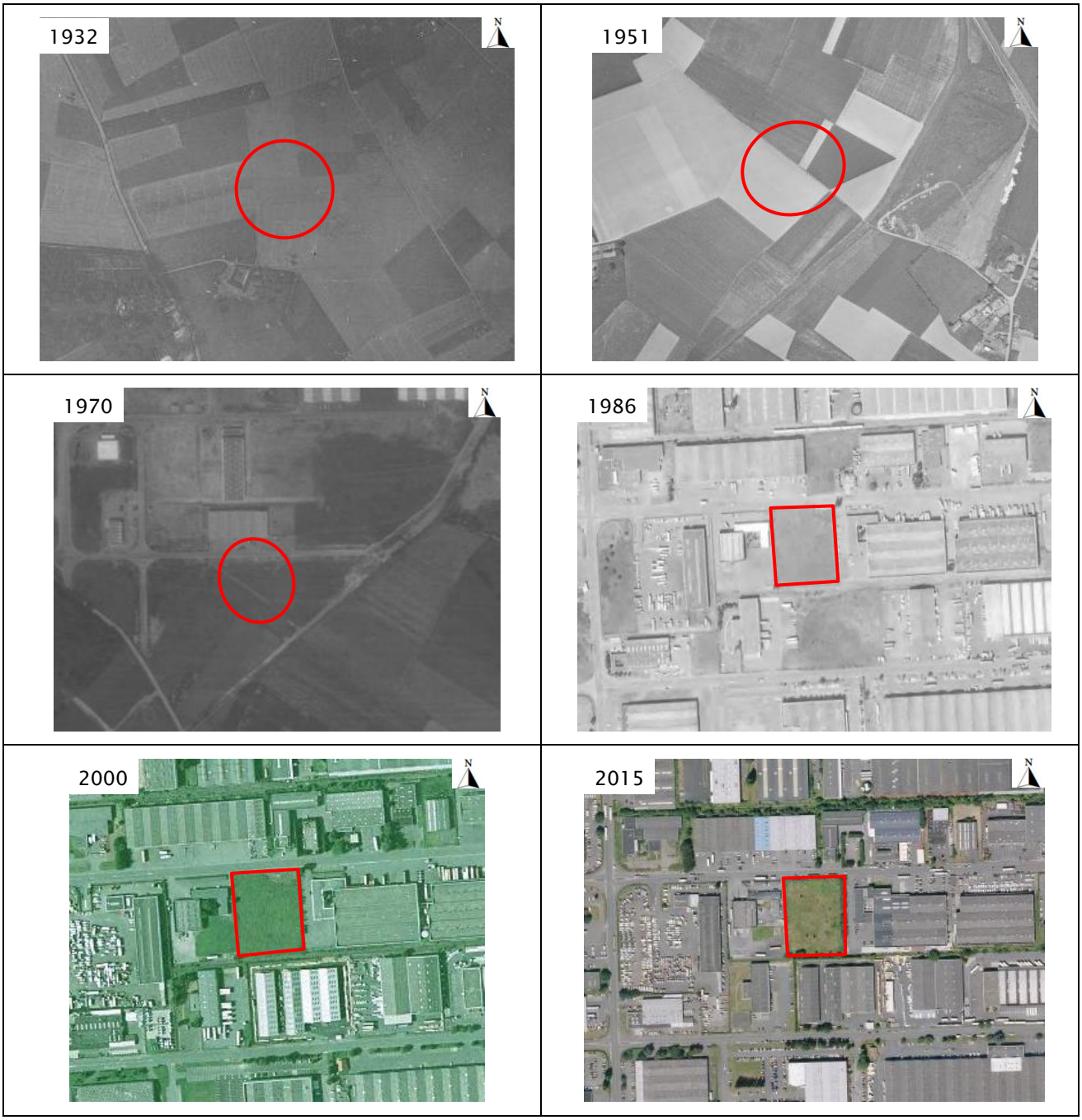

Figure 4 : Photographies aériennes de la zone d'étude

2.5. Pratiques d'épandages

Sur la base des éléments historiques du site et du fait de l'usage agricole de la zone d'étude, la consultation des plans d'épandages des boues provenant de station d'épuration ou d'autres origines doit être réalisée auprès de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais et de la mairie de Lesquin.

A la date du présent document, nous n'avons pas eu de réponse concernant les éventuelles pratiques d'épandage de boues de la part de la mairie de Lesquin, ni de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

🗁	**Annexe 1** : Mail de demande des pratiques d'épandage auprès de la mairie de Lesquin

2.6. Conclusion sur la mission LEVE

Sur la base des éléments consultés, il semble que la zone d'étude a toujours été occupée par des parcelles agricoles puis laissée en friche enherbée, et qu'elle n'a accueilli aucune activité industrielle.

Le seul risque potentiel d'impact des sols est lié à cette activité agricole et à la présence éventuelle de pesticides et/ou d'épandages de boues.

Le site ne relève pas de la méthodologie des sites et sols pollués, mais une vérification de l'état de la qualité environnementale de sols est nécessaire du fait de l'absence d'éléments sur d'éventuelles pratiques d'épandages.

De plus, du fait de travaux de terrassement lors de la construction du bâtiment, des analyses ont été jugées nécessaires sur les futurs déblais du site pour en définir le mode de gestion le plus adapté (sur site/hors site).

3. INVESTIGATIONS DE TERRAIN

3.1. Sécurité et environnement

Les missions d'IXSANE ont été réalisées suivant la circulaire du 8 février 2007 relatives aux sites et sols pollués (modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués) et aux guides de gestion des sites potentiellement pollués édités par le MEDDE, associés à la :

- Norme AFNOR NFXX 31-620 « Qualité du sol- Prestations de services relatives aux sites et sols pollués (étude, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution) » ;
- Norme ISO 10381 « Qualité du sol-Echantillonnage – Partie 2 : lignes directrices pour les techniques d'échantillonnage ».

Au cours des interventions sur le terrain (investigations, sondages, prélèvements), IXSANE a veillé au respect des règles de sécurité et au port des équipements de protection individuels (casque, gants, chaussures de sécurité) de ses intervenants.

En matière de sécurité, la norme NF ISO 10381-3 a été respectée ainsi que les recommandations du guide méthodologique de l'ADEME « Hygiène et Sécurité sur les chantiers de réhabilitation de sites pollués ».

3.2. Programme d'investigation

IXSANE a préconisé, à l'issue de la mission de levée de doute, la réalisation de 4 sondages de 1 m de profondeur à la tarière manuelle au droit de la zone d'étude.

Le programme des investigations a été établi, en tenant compte de l'historique du site et au regard des aménagements prévus par CARRE CONSTRUCTEUR, dans l'optique de vérifier la qualité des sols au droit du site.

La localisation des investigations réalisées le 26 mars 2018 est présentée en **Figure 5** en page suivante.

3.3. Prestation A200 – Sondages, prélèvements et analyses de sols

3.3.1. Programme des investigations

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire SYNLAB (ex ALCONTROL) accrédité COFRAC et agréé par le Ministère de l'Environnement. Au vu des données recueillies et des objectifs de la présente étude, IXSANE a préconisé les analyses présentées dans le **Tableau 2**.

Sondages	Justification / localisation	Prof.	Mode de forage	Nombre d'échantillon à analyser		Programme analytique
L1, L2* et L4	Caractérisation des sols de la zone d'étude	**1 m**	Tarière manuelle	4	0 – 1 m	**3 analyses** HCT C5-C40, HAP et 8 métaux **+ 1 analyse** des pesticides POA/POP/POC*
L3	Caractérisation des futurs déblais					**1 pack ISDI**

Tableau 2 : Liste des échantillons sélectionnés par IXSANE pour analyse en laboratoire

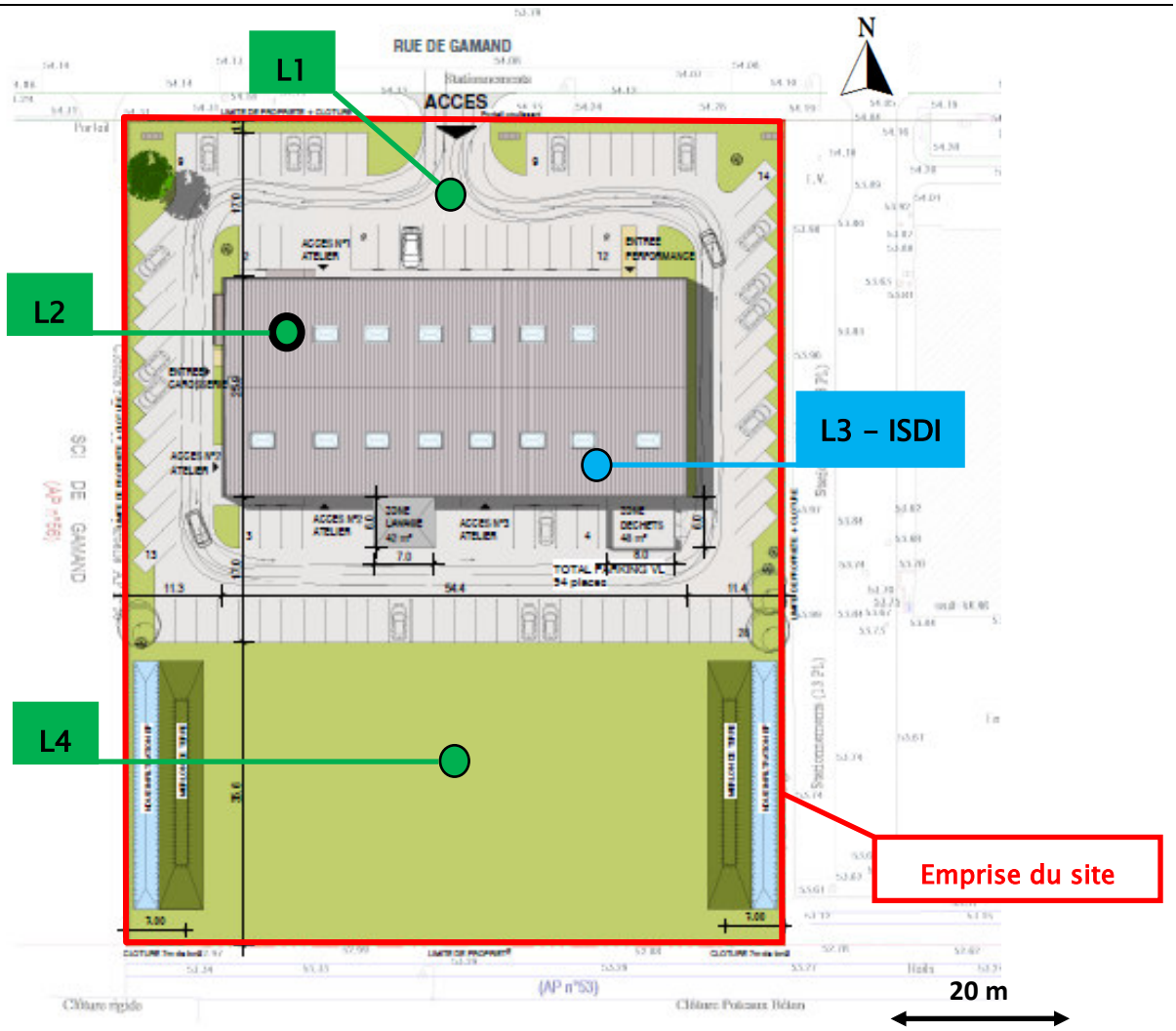

Légende :

- ○ : Sondages de 1 m de profondeur à la tarière manuelle
- ◎ : Pack Pesticides (POA/POP/POC)
- ● : Analyse HCT C5-C40, HAP, 8 métaux
- ● : Pack ISDI

Figure 5 : Plan de localisation des investigations réalisées par IXSANE (26/03/2018)

3.3.2. Prélèvements et description des sols

Les investigations de terrain ont été réalisées le 26 mars 2018 par deux agents d'IXSANE spécialisés en « Sites et Sols Pollués », au moyen d'une tarière manuelle (**Figure 6** en page suivante).

À l'issue des prélèvements, les sondages ont été rebouchés avec les matériaux du site selon les successions lithologiques rencontrées.

Afin de positionner les points de sondage conformément aux préconisations du programme prévisionnel d'investigations, les coordonnées des sondages (X et Y en m) ont été relevées à l'aide d'un GPS de terrain.

Pour chaque sondage réalisé, une fiche a été établie comportant :

- la date et l'heure de réalisation du forage ;
- le nom de l'opérateur d'IXSANE ;
- le mode de forage ;
- la description des horizons traversés ;
- les observations de terrain et les éventuels indices de pollution ;
- la profondeur de l'échantillonnage.

🗁	**Annexe 2 :** Fiches de sondages / prélèvements des sols

Figure 6 : Technique de forage à la tarière manuelle et remontée des cuttings

Les sols ont été prélevés manuellement suite à la constitution d'échantillons représentatifs de chaque sondage conformément au **Tableau 2** en page 10.

Les échantillons prélevés ont été conditionnés dans des pots en verre à capsules téflonnées et conservés sous conditions réfrigérées jusqu'à réception par le laboratoire SYNLAB (ex ALCONTROL) le jour même des investigations.

4. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

4.1. Observations de terrain

Lors des investigations de terrain du 26 mars 2018, les horizons suivants ont été rencontrés :

- terre végétale brune sur 10 à 20 cm de profondeur ;
- limons bruns clairs jusqu'à 0,7 m de profondeur (avec présence de particules charbonneuses entre 0,5 et 0,7 m de profondeur au droit de L2) ;
- limons bruns foncés jusqu'à 1 m de profondeur.

Aucune arrivée d'eau, ni aucune substance volatile n'a été identifiée pour les 4 sondages réalisés.

4.2. Résultats et interprétation des analyses sur les sols

4.2.1. Valeurs guides d'interprétation

Les résultats d'analyses obtenus lors de ce diagnostic ont été comparés, par IXSANE, aux valeurs de référence suivantes :

- Pour les métaux lourds : valeurs hautes du bruit de fond géochimique pour un terrain de type limon selon le Référentiel pédo-géochimique du Nord – Pas-de-Calais (INRA/ISA – 2002) :
  - Arsenic : 33 mg/kg MS ;
  - Cadmium : 1,36 mg/kg MS ;
  - Chrome : 78,1 mg/kg MS ;
  - Cuivre : 74 mg/kg MS ;
  - Mercure : 0,276 mg/kg MS ;
  - Nickel : 38,6 mg/kg MS ;
  - Plomb : 198,1 mg/kg MS ;
  - Zinc : 205 mg/kg MS.

- Pour les HAP : valeurs de référence extraites de l'ATSDR (Toxicological profile for PAHs, 1995 et 2005) et des fiches toxicologiques de l'INERIS pour des sols urbains :
  - HAP totaux : 25 mg/kg MS ;
  - Naphtalène : 0,15 mg/kg MS.

- Pour les hydrocarbures C_{10}-C_{40} et HAP : à titre indicatif, aux valeurs d'acceptation en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) selon l'arrêté du 12/12/14 :
  - Hydrocarbures C_{10}-C_{40} : 500 mg/kg MS ;
  - HAP : 50 mg/kg MS.

- Pour les pesticides : en l'absence de valeur de bruit de fond existante dans les bases de données bibliographiques, il est considéré que le bruit de fond correspond au seuil de détection du laboratoire.

Concernant les analyses sur lixiviats, les valeurs de référence sont conformes aux seuils et paramètres du **Tableau 3** en page suivante.

Paramètres	Unité	Valeur d'acceptation en installation de stockage de déchets		
		inertes	non dangereux	dangereux
METAUX				
antimoine	mg/kg MS	0,06	0,7	5
arsenic	mg/kg MS	0,5	2	25
baryum	mg/kg MS	20	100	300
cadmium	mg/kg MS	0,04	1	5
chrome	mg/kg MS	0,5	10	70
cuivre	mg/kg MS	2	50	100
mercure	mg/kg MS	0,01	0,2	2
molybdène	mg/kg MS	0,5	10	30
nickel	mg/kg MS	0,4	10	40
plomb	mg/kg MS	0,5	10	50
sélénium	mg/kg MS	0,1	0,5	7
zinc	mg/kg MS	4	50	200

Paramètres	Unité	Valeur d'acceptation en installation de stockage de déchets		
		inertes	non dangereux	dangereux
PARAMETRES ORGANIQUES				
COT	mg/kg MS	500	800	1 000
COMPOSES INORGANIQUES				
fraction soluble	mg/kg MS	4 000	60 000	100 000
PHENOLS				
phénol (indice)	mg/kg MS	1	-	-
PHYSICO CHIMIQUES				
chlorures	mg/kg MS	800	15 000	25 000
fluorures	mg/kg MS	10	150	500
sulfates	mg/kg MS	1 000	20 000	50 000

Tableau 3 : Valeurs d'acceptation en installations de stockage sur lixiviats

4.2.2. Résultats des analyses des échantillons de sol

Les tableaux suivants présentent les résultats des analyses en laboratoire :

- **Tableau 4** : résultats des analyses sur sols bruts (page 15) ;
- **Tableau 5** : résultats des analyses ISDI sur éluats (page 16).

🗁	**Annexe 3 :** Certificats d'analyses du laboratoire

4.2.3. Interprétation des résultats des analyses des sols

Les résultats d'analyses en laboratoire sur sols bruts mettent en évidence :

- un léger dépassement du bruit de fond en **plomb** au droit de L4 (teneur relevée de 210 mg/kg MS pour un bruit de fond à 198,1 mg/kg MS) ;
- l'absence d'impact en **BTEX, HAP, PCB** et en **hydrocarbures C_5-C_{40}** avec des teneurs inférieures aux limites de détection ou à l'état de traces pour l'ensemble des échantillons :
- l'absence d'impact en **pesticides** avec des teneurs inférieures aux limites de détection. Il est à noter que les résultats d'analyse des pesticides POA/POP/POC n'ont pas été intégrés au tableau de résultats afin d'en simplifier la lecture. Les résultats complets sont disponibles en **Annexe 3**.

Les résultats d'analyses sur éluats indiquent l'absence de dépassement des seuils inertes.

Les terrains en place entre 0 et 1 m de profondeur au droit du site peuvent donc être considérés comme inertes au sens de l'arrêté du 12/12/2014 en cas d'excavation et d'évacuation hors site lors des travaux relatifs au projet de construction.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux installations de stockage de déchets autorisées au titre de l'article L. 541-30-1 du Code de l'Environnement.

Paramètres	Unité	Limite de détection analytique	Valeurs guide		L1	L2	L3	L4
			Déchets inertes	Bruit de fond				
Matrice					TV + L	TV + L	TV + L	TV + L
Profondeur	m				0 – 1	0 – 1	0 – 1	0 – 1
matière sèche	% massique				82,3	82,4	81,6	82
Paramètre organique								
COT *	mg/kg MS	2 000	30 000		–	–	4 900	–
METAUX								
arsenic	mg/kg MS	1		2,8 – 33	8,3	7,7	–	8,2
cadmium	mg/kg MS	0,1		0,02 – 1,36	0,2	0,21	–	0,21
chrome	mg/kg MS	5		37,1 – 78,1	31	26	–	27
cuivre	mg/kg MS	1		3,9 – 74	15	15	–	23
mercure	mg/kg MS	0,05		0,02 – 0,276	<	0,09	–	0,08
nickel	mg/kg MS	1		9 – 38,6	24	20	–	20
plomb	mg/kg MS	10		11,5 – 198,1	27	40	–	210
zinc	mg/kg MS	5		20,9 – 205	55	49	–	57
COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS								
benzène	mg/kg MS	0,05			–	–	<	–
toluène	mg/kg MS	0,05			–	–	<	–
éthylbenzène	mg/kg MS	0,05			–	–	<	–
m-, p-xylène	mg/kg MS	0,05			–	–	<	–
o-xylène	mg/kg MS	0,05			–	–	<	–
BTEX	mg/kg MS	0,25	6		–	–	n.d.	–
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES								
naphtalène	mg/kg MS	0,02		0,15	<	<	<	<
acénaphtylène	mg/kg MS	0,02			<	<	<	<
acénaphtène	mg/kg MS	0,02			<	<	<	<
fluorène	mg/kg MS	0,02			<	<	<	<
phénanthrène	mg/kg MS	0,02			<	0,05	0,03	0,02
anthracène	mg/kg MS	0,02			<	<	<	<
fluoranthène	mg/kg MS	0,02			<	0,06	0,05	0,04
pyrène	mg/kg MS	0,02			<	0,05	0,04	0,03
benzo(a)anthracène	mg/kg MS	0,02			<	0,04	0,03	0,03
chrysène	mg/kg MS	0,02			<	0,05	0,03	0,03
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	0,02			<	0,07	0,05	0,04
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	0,02			<	0,03	<	<
benzo(a)pyrène	mg/kg MS	0,02			<	0,04	0,03	0,02
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS	0,02			<	<	<	<
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS	0,02			<	0,03	0,02	<
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS	0,02			<	0,03	0,02	<
HAP totaux (16) – EPA	mg/kg MS	0,32	50	25	n.d.	0,45	n.d.	n.d.
PCB								
PCB n°28	mg/kg MS	0,01			–	–	<	–
PCB n°52	mg/kg MS	0,01			–	–	<	–
PCB n°101	mg/kg MS	0,01			–	–	<	–
PCB n°118	mg/kg MS	0,01			–	–	<	–
PCB n°138	mg/kg MS	0,01			–	–	<	–
PCB n°153	mg/kg MS	0,01			–	–	<	–
PCB n°180	mg/kg MS	0,01			–	–	<	–
Somme des PCB	mg/kg MS	0,07	1		–	–	n.d.	–
HYDROCARBURES TOTAUX								
fraction C5-C6	mg/kg MS	10			<	<	–	<
fraction C6-C8	mg/kg MS	10			<	<	–	<
fraction C8-C10	mg/kg MS	10			<	<	–	<
Indice hydrocarbure C5-C10	mg/kg MS	30			n.d.	n.d.	–	n.d.
fraction C10-C12	mg/kg MS	5			<	<	<	<
fraction C12-C16	mg/kg MS	5			<	<	<	<
fraction C16-C21	mg/kg MS	5			<	<	<	<
fraction C21-C40	mg/kg MS	5			<	<	<	<
Indice hydrocarbure C10-C40	mg/kg MS	20	500		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

< : teneur inférieure à la limite de détection analytique n.d. : paramètre non détecté – : paramètre non recherché TV = terre végétale L = limons

** pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg MS soit respectée pour le COT sur éluat, soit au pH du sol, soit à un pH situé entre 7,5 et 8.*

Tableau 4 : Résultats des analyses sur sols bruts

Paramètres	Unité	Limite de détection analytique	Valeur d'acceptation en installation de stockage de déchets			L3
			inertes	non dangereux	dangereux	
Matrice						TV + L
Profondeur	m					0 – 1
PARAMETRES ORGANIQUES						
COT	mg/kg MS	20	500	800	1 000	27
METAUX						
antimoine	mg/kg MS	0,039	0,06	0,7	5	<
arsenic	mg/kg MS	0,05	0,5	2	25	<
baryum	mg/kg MS	0,05	20	100	300	<
cadmium	mg/kg MS	0,004	0,04	1	5	<
chrome	mg/kg MS	0,01	0,5	10	70	0,038
cuivre	mg/kg MS	0,05	2	50	100	<
mercure	mg/kg MS	0,0005	0,01	0,2	2	<
molybdène	mg/kg MS	0,05	0,5	10	30	<
nickel	mg/kg MS	0,1	0,4	10	40	<
plomb	mg/kg MS	0,1	0,5	10	50	<
sélénium	mg/kg MS	0,039	0,1	0,5	7	<
zinc	mg/kg MS	0,2	4	50	200	<
COMPOSES INORGANIQUES						
fraction soluble*	mg/kg MS	1 000	4 000	60 000	100 000	1 100
PHENOLS						
phénol (indice)	mg/kg MS	0,1	1	–	–	<
PHYSICO CHIMIQUES						
chlorures*	mg/kg MS	10	800	15 000	25 000	<
fluorures	mg/kg MS	5	10	150	500	7,2
sulfates*	mg/kg MS	10	1 000	20 000	50 000	<

< : teneur inférieure à la limite de détection analytique n.d. : paramètre non détecté TV = terre végétale
L = limons

** si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.*

Tableau 5 : Résultats des analyses ISDI sur éluats

5. SCHEMA CONCEPTUEL

5.1. Principe du schéma conceptuel

Le schéma conceptuel est une représentation graphique qui précise les relations entre :

- les sources de pollution ;
- les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques : ce transfert peut être direct vers l'homme ou passer par des cibles dites intermédiaires, telles que les eaux, l'air, les sols, les plantes, les animaux ;
- les enjeux à protéger (la cible pouvant subir des effets toxiques, nocifs ou physiques, autrement dit le récepteur de la pollution) : les populations riveraines, les usagers des milieux et de l'environnement, les milieux d'exposition et les ressources naturelles à protéger.

Le schéma conceptuel s'élabore selon une démarche logique, permettant de répondre aux questions suivantes : Quoi ? Comment ? Où ? et Pourquoi ?

- Identification de la source (quoi ?)
- Identification des milieux d'exposition (où ?)
- Identification des voies de transfert (comment ?)
- Identification des usages des différents milieux d'exposition (pourquoi ?)
- Identification des points d'exposition (où ? comment ? pourquoi ?)

Le risque est alors le résultat de l'existence simultanée de ces trois termes : source de danger – cible – voies de transferts entre la source et la cible.

Le schéma conceptuel du site illustre le triptyque « source-vecteur-cible » pour le projet d'aménagement sur les sols en place dans leur état projeté.

5.2. Sources de pollution

Aucun impact n'a été identifié au droit des 4 sondages réalisés pour les substances analysées, à l'exception d'un léger dépassement du bruit de fond en plomb au droit de L4, qui ne constitue pas un risque sanitaire pour les futurs usagers.

5.3. Projet d'aménagement

CARRE CONSTRUCTEUR envisage la construction d'un bâtiment d'environ 1 400 m², à usage d'atelier de carrosserie automobile, avec voiries et parkings, sur un terrain de 7 481 m² localisé au 398, rue de Gamand au sein du CRT de LESQUIN (59). Le plan masse du projet est présenté en **Figure 3** (page 6).

5.4. Voies d'exposition

Conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués, le risque résulte de la présence d'une source, d'une cible et d'un vecteur de transfert.

Du fait de l'absence de source de pollution, il n'existe pas de risque pour les futurs usagers du site.

6. CONCLUSION ET SYNTHESE

6.1. Conclusion et synthèse non technique

CARRE CONSTRUCTEUR envisage, au droit d'un terrain de 7 481 m² localisé au 398, rue de Gamand au sein du CRT de LESQUIN (59), la construction d'un bâtiment d'environ 1 400 m², à usage d'atelier de carrosserie automobile, avec voiries et parkings.

Le site, qui était une parcelle agricole avant la construction du CRT de Lesquin, est aujourd'hui à l'état de friche enherbée, clôturée mais non surveillée.

Dans ce cadre, CARRE CONSTRUCTEUR a mandaté IXSANE afin de réaliser une levée de doute (LEVE) afin de savoir si le site relève de la méthodologie des sites pollués ainsi que des investigations de terrain sur l'état de qualité environnementale des sols (A200).

A l'exception d'éventuelles pratiques d'épandages et/ou traitement de cultures, aucune activité ou installation à risque d'impact des sols n'a été identifiée.

Les investigations menées le 26 mars 2018 ont consisté en la réalisation de 4 sondages de 1 m de profondeur pour 3 analyses en laboratoire des « hydrocarbures C_5-C_{40}/HAP/8 métaux », un pack ISDI ainsi qu'une analyse des pesticides (POA/POP/POC).

Sur la base des investigations réalisées sur site et des résultats d'analyses en laboratoire, il a été mis en évidence l'absence d'impact en pesticides, BTEX, HAP, PCB et hydrocarbures au droit des 4 sondages réalisés.

Un léger dépassement du bruit de fond en plomb a été relevé au droit de L4, mais celui-ci ne constitue pas un risque sanitaire pour les futurs usagers.

Conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués, le risque résulte de la présence d'une source, d'une cible et d'un vecteur de transfert.

Du fait de l'absence de source de pollution, il n'existe pas de risque.

L'étude est réalisée sur la base des connaissances techniques et scientifiques disponibles à la date de sa réalisation. Celle-ci n'est valable que pour le projet d'aménagement défini par CARRE CONSTRUCTEUR dans le cadre de ce dossier. Toute modification des caractéristiques techniques de celui-ci sera susceptible de modifier les conclusions de cette étude.

6.2. Synthèse technique

Référence projet	SSP182290
Ville	LESQUIN (59)
Adresse	398, rue de Gamand – CRT
Parcelle cadastrale	AP55
Surface site	7 481 m²
Projet d'aménagement	Bâtiment d'environ 1 400 m², à usage d'atelier de carrosserie automobile, avec voiries et parkings
Présence/absence et nombre de sous-sols	Bâtiments sans sous-sol
Volume de déblais dans le cadre du projet (m³)	–
Référence du rapport	Rapport IXSANE SSP182290-rév00 du 06/04/2018
Investigations réalisées	**LEVE** : Parcelle à usage agricole puis friche enherbée – Absence d'activité et/ou installation à risque d'impact des sols ; **A200** : Réalisation de 4 sondages de 1 m de profondeur pour la réalisation de 3 analyses « HCT C_5-C_{40}/HAP/8 métaux » + 1 pack ISDI et 1 analyse des pesticides POA/POP/POC.
Pollution relevée	Léger dépassement du bruit de fond en plomb au droit de L4. Absence d'impact en pesticides, HAP, BTEX, PCB et hydrocarbures. Terres inertes au droit de la zone d'étude.

6.2.1. Volet n°1 : Situation réglementaire du site

Le site est-il ou a-t-il été une ICPE ? ~~OUI~~/NON

	ICPE	Régime (D ou A)	Rubrique (s) concernée (s)	Suivi environnemental imposé	Cessation d'activité réalisée
A l'heure actuelle	~~OUI~~/NON				
Précédemment	~~OUI~~/NON				

6.2.2. Volet n°2 : Risque sanitaire dans le cadre du projet de réaménagement

Y a t-il un risque sanitaire avéré dans le cadre du projet de réaménagement actuel ? ***~~OUI~~/NON***

Aucun impact identifié sur les 4 sondages réalisés au droit de la zone d'étude, pour les substances analysées. Un léger dépassement en plomb a été identifié au droit de L4, sans que celui-ci ne représente un risque sanitaire pour les futurs usagers.

Y a-t-il des dispositions constructives recommandées dans le cadre du projet de réaménagement actuel ? ***~~OUI~~/NON***

6.2.3. Volet n°3 : Impact sur la qualité des eaux souterraines

6.2.3.1. Présence de piézomètres sur site : ~~OUI~~/NON

Si oui, mise en œuvre d'un suivi environnemental ~~OUI~~/NON et descriptif

ANNEXES

Annexe 1 : Mail de demande des pratiques d'épandage auprès de la mairie de Lesquin

Annexe 2 : Fiches de sondages de sols

Annexe 3 : Certificats d'analyses

ANNEXE 1 : MAIL DE DEMANDE DES PRATIQUES D'EPANDAGE AUPRES DE LA MAIRIE DE LESQUIN

Antoine Wenderbecq

De: Antoine Wenderbecq [antoine.wenderbecq@ixsane.com]
Envoyé: jeudi 15 mars 2018 17:16
À: 'communication@ville-lesquin.fr'
Objet: Demande d'informations - Pratiques d'épandages

Madame, Monsieur,

Nous réalisons une étude sur une parcelle de votre commune, pour le compte de CARRE CONSTRUCTEUR, et nous souhaiterions savoir si vous avez connaissance de pratiques d'épandages de boues industrielles ou de station d'épuration sur cette parcelle.

La parcelle concernée est la parcelle AP55, localisée rue de Gamand (sur le CRT, parcelle en friche).

Dans l'attente de vous lire et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire nécessaire à votre réponse.

Cordialement,

Antoine WENDERBECQ
Ingénieur Sites & Sols Pollués

Société d'études et d'ingénieurs conseils
Parc Scientifique de la Haute Borne - Hub Innovation
11 B Avenue de l'Harmonie 59493 Villeneuve d'Ascq
Tel : 03 20 59 89 77 - Fax : 03 62 26 00 29 – Port : 07 68 66 99 84

www.ixsane.com

ANNEXE 2 : FICHES DE SONDAGES DE SOLS

FICHE DE SONDAGE

Client : CARRE CONSTRUCTEUR

Projet : 398, rue de Gamand à LESQUIN (59)

Référence du projet : SSP182290

Date : 26/03/2018	**Heure : 14h45**	**Opérateurs : JI / KC**

Sondage

Numéro	**Coordonnées (LAMBERT 93 - en m)**		**Mode de forage**
L1	X : 708370,60	Y : 7053749,16	Tarière manuelle

Profondeur de forage (en m)	**Description**	**Signes organoleptiques**	**Profondeur d'échantillonnnage (en m)**	**Nom échantillon**
0 - 0,25	Terre végétale brune foncée	/	0 - 1	L1
0,25 - 1	Limon brun			

- Flaconnage :

Flacon en verre brun 258 ml à capsule teflonnée

- Programme analytique :

cf. paragraphe programme analytique rapport

- Observations particulières :

PID : COV = 0 ppm

- niveau d'eau observé lors du forage :

Non

- Gestion des cuttings :

Remise des cuttings dans le forage en respectant la succession des horizons géologiques rencontrés lors du forage

Photographies :

FICHE DE SONDAGE

Client : CARRE CONSTRUCTEUR

Projet : 398, rue de Gamand à LESQUIN (59)

Référence du projet : SSP182290

Date : 26/03/2018	**Heure : 15h00**	**Opérateurs : JI / KC**

Sondage

Numéro	**Coordonnées (LAMBERT 93 - en m)**		**Mode de forage**
L2	X : 708362,95	Y : 7053723,57	Tarière manuelle

Profondeur de forage (en m)	**Description**	**Signes organoleptiques**	**Profondeur d'échantillonnnage (en m)**	**Nom échantillon**
0 - 0,2	Terre végétale	/	0 - 1	L2 (+ pesticides)
0,2 - 0,5	Limon brun clair			
0,5 - 0,7	Limon brun foncé avec particules charbonneuses			
0,7 - 1	Limon brun clair			

- Flaconnage :

Flacon en verre brun 258 ml à capsule teflonnée

- Programme analytique :

cf. paragraphe programme analytique rapport

- Observations particulières :

PID : COV = 0 ppm

- niveau d'eau observé lors du forage :

Non

- Gestion des cuttings :

Remise des cuttings dans le forage en respectant la succession des horizons géologiques rencontrés lors du forage

Photographies :

FICHE DE SONDAGE

Client : CARRE CONSTRUCTEUR

Projet : 398, rue de Gamand à LESQUIN (59)

Référence du projet : SSP182290

Date : 26/03/2018	**Heure : 15h10**	**Opérateurs : JI / KC**

Sondage

Numéro	**Coordonnées (LAMBERT 93 - en m)**		**Mode de forage**
L3	X : 708390,82	Y : 7053715,96	Tarière manuelle

Profondeur de forage (en m)	**Description**	**Signes organoleptiques**	**Profondeur d'échantillonnnage (en m)**	**Nom échantillon**
0 - 0,1	Terre végétale brune	/	0 - 1	L3
0,1 - 0,6	Limon brun clair			
0,6 - 1	Limon brun foncé			

- Flaconnage :

Flacon en verre brun 258 ml à capsule teflonnée

- Programme analytique :

cf. paragraphe programme analytique rapport

- Observations particulières :

PID : COV = 0 ppm

- niveau d'eau observé lors du forage :

Non

- Gestion des cuttings :

Remise des cuttings dans le forage en respectant la succession des horizons géologiques rencontrés lors du forage

Photographies :

FICHE DE SONDAGE

Client : CARRE CONSTRUCTEUR

Projet : 398, rue de Gamand à LESQUIN (59)

Référence du projet : SSP182290

Date : 26/03/2018	**Heure : 15h20**	**Opérateurs : JI / KC**

Sondage

Numéro	**Coordonnées (LAMBERT 93 - en m)**		**Mode de forage**
L4	X : 708374,11	Y : 7053695,05	Tarière manuelle

Profondeur de forage (en m)	**Description**	**Signes organoleptiques**	**Profondeur d'échantillonnnage (en m)**	**Nom échantillon**
0 - 0,1	Terre végétale	/	0 - 1	L4
0,1 - 0,7	Limon brun clair			
0,7 - 1	Limon brun foncé			

- Flaconnage :

Flacon en verre brun 258 ml à capsule teflonnée

- Programme analytique :

cf. paragraphe programme analytique rapport

- Observations particulières :

PID : COV = 0 ppm

- niveau d'eau observé lors du forage :

Non

- Gestion des cuttings :

Remise des cuttings dans le forage en respectant la succession des horizons géologiques rencontrés lors du forage

Photographies :

ANNEXE 3 : CERTIFICATS D'ANALYSES DU LABORATOIRE

SYNLAB Analytics & Services B.V.
Adresse de correspondance
99-101 avenue Louis Roche · F-92230 Gennevilliers
Tel.: +33 (0)155 90 52 50 · Fax: +33 (0)155 90 52 51
www.synlab.fr

Rapport d'analyse

IXSANE
Antoine Wenderbecq
11B avenue de l''Harmonie
Parc Scientifique de la Haute Borne
F-59650 VILLENEUVE D''ASCQ

Votre nom de Projet : Lesquin - Rue de Gamand
Votre référence de Projet : SSP182290
Référence du rapport SYNLAB : 12749777, version: 1

Rotterdam, 04-04-2018

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet SSP182290. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 10 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SYNLAB Analytics & Services B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SYNLAB en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) ou en Espagne (Cerdanya 44, El Prat de Llobregat) sont indiquées sur le rapport.

A partir du 30 Mars 2018 ALcontrol B.V. devient SYNLAB Analytics & Services B.V. Nos agréments ALcontrol B.V. / ALcontrol Laboratories restent en vigueur et seront mis à jour avec notre dénomination SYNLAB Analytics & Services B.V.

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

R. van Duin
Laboratory Manager

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Sol	L1
002	Sol	L2
003	Sol	L3
004	Sol	L4

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004
matière sèche	% massique	Q	82.3	82.4	81.6	82.0
COT	mg/kg MS	Q			4900	
pH (KCl)	-	Q			7.5	
température pour mes. pH	°C				20.4	
METAUX						
arsenic	mg/kg MS	Q	8.3 [1)]	7.7 [1)]		8.2 [1)]
cadmium	mg/kg MS	Q	0.20 [1)]	0.21 [1)]		0.21 [1)]
chrome	mg/kg MS	Q	31 [1)]	26 [1)]		27 [1)]
cuivre	mg/kg MS	Q	15 [1)]	15 [1)]		23 [1)]
mercure	mg/kg MS	Q	<0.05 [1)]	0.09 [1)]		0.08 [1)]
plomb	mg/kg MS	Q	27 [1)]	40 [1)]		210 [1)]
nickel	mg/kg MS	Q	24 [1)]	20 [1)]		20 [1)]
zinc	mg/kg MS	Q	55 [1)]	49 [1)]		57 [1)]
COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS						
benzène	mg/kg MS	Q			<0.05	
toluène	mg/kg MS	Q			<0.05	
éthylbenzène	mg/kg MS	Q			<0.05	
orthoxylène	mg/kg MS	Q			<0.05	
para- et métaxylène	mg/kg MS	Q			<0.05	
xylènes	mg/kg MS	Q			<0.10	
BTEX totaux	mg/kg MS	Q			<0.25	
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES						
naphtalène	mg/kg MS	Q	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphtylène	mg/kg MS	Q	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphtène	mg/kg MS	Q	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluorène	mg/kg MS	Q	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
phénanthrène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.05	0.03	0.02
anthracène	mg/kg MS	Q	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.06	0.05	0.04
pyrène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.05	0.04	0.03
benzo(a)anthracène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.04	0.03	0.03
chrysène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.05	0.03	0.03
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.07	0.05	0.04
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.03	<0.02	<0.02
benzo(a)pyrène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.04	0.03	0.02
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS	Q	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.03	0.02	<0.02
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS	Q	<0.02	0.03	0.02	<0.02

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

IXSANE
Antoine Wenderbecq

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Sol	L1
002	Sol	L2
003	Sol	L3
004	Sol	L4

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004
Somme des HAP (10) VROM	mg/kg MS	Q	<0.20	0.33	0.21	<0.20
Somme des HAP (16) - EPA	mg/kg MS	Q	<0.32	0.45	<0.32	<0.32
CHLOROBENZENES						
hexachlorobenzène	µg/kg MS	Q		2.0 [2)]		
POLYCHLOROBIPHENYLS (PCB)						
PCB 28	µg/kg MS	Q			<1	
PCB 52	µg/kg MS	Q			<1	
PCB 101	µg/kg MS	Q			<1	
PCB 118	µg/kg MS	Q			<1	
PCB 138	µg/kg MS	Q			<1	
PCB 153	µg/kg MS	Q			<1	
PCB 180	µg/kg MS	Q			<1	
PCB totaux (7)	µg/kg MS	Q			<7.0	
PESTICIDES CHLORES						
DDT total	µg/kg MS			<2.0		
o,p-DDT	µg/kg MS	Q		<1		
p,p-DDT	µg/kg MS	Q		<1		
DDD total	µg/kg MS			<2.0		
o,p-DDD	µg/kg MS	Q		<1		
p,p-DDD	µg/kg MS	Q		<1		
DDE total	µg/kg MS			<2.0		
o,p-DDE	µg/kg MS	Q		<1		
p,p-DDE	µg/kg MS	Q		<1		
DDT, DDE, DDD Totaux	µg/kg MS			<6.0		
aldrine	µg/kg MS	Q		<1		
dieldrine	µg/kg MS	Q		1.5		
endrine	µg/kg MS	Q		<1		
aldrine/dieldrine totaux	µg/kg MS			<2.0		
drines totaux	µg/kg MS			<3.0		
télodrine	µg/kg MS	Q		<1		
isodrine	µg/kg MS	Q		<1		
drines totaux (5)	µg/kg MS			<5.0		
alfa-HCH	µg/kg MS	Q		<1		
beta-HCH	µg/kg MS	Q		<1		
gamma-HCH	µg/kg MS	Q		<1		
delta-HCH	µg/kg MS	Q		<1		
HCH totaux	µg/kg MS	Q		<4.0		
heptachlore	µg/kg MS	Q		<3		
cis-heptachlorépoxide	µg/kg MS	Q		<1		
trans-heptachlorépoxide	µg/kg MS	Q		<1		
heptachloroépoxydes totaux	µg/kg MS			<2.0		
alfa-endosulfane	µg/kg MS	Q		<1		

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Sol	L1
002	Sol	L2
003	Sol	L3
004	Sol	L4

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004
hexachlorobutadiène	µg/kg MS	Q		<1		
béta-endosulfane	µg/kg MS	Q		<1		
trans-chlordane	µg/kg MS	Q		<1		
cis-chlordane	µg/kg MS	Q		<1		
chlordane totaux	µg/kg MS			<2.0		
quintozène	µg/kg MS	Q		<1		
PESTICIDES PHOSPHORES						
dichlorvos	µg/kg MS	Q		<10		
mevinphos (somme)	µg/kg MS	Q		<10		
diméthoate	µg/kg MS	Q		<10		
diazinon	µg/kg MS	Q		<10		
disulphotone	µg/kg MS	Q		<10		
parathione-méthyle	µg/kg MS	Q		<10		
parathione-éthyle	µg/kg MS	Q		<10		
malathion	µg/kg MS	Q		<10		
phenthion	µg/kg MS	Q		<10		
chloropyriphos-méthyle	µg/kg MS	Q		<10		
chloropyriphos-éthyle	µg/kg MS	Q		<10		
bromophos-méthyle	µg/kg MS	Q		<10		
bromophos-éthyle	µg/kg MS	Q		<10		
PESTICIDES AZOTES						
atrazine	µg/kg MS	Q		<10		
propazine	µg/kg MS	Q		<10		
simazine	µg/kg MS	Q		<10		
terbutryne	µg/kg MS	Q		<10		
HYDROCARBURES TOTAUX						
fraction C5-C6	mg/kg MS		<10	<10		<10
fraction C6-C8	mg/kg MS		<10	<10		<10
fraction C8-C10	mg/kg MS		<10	<10		<10
fraction C10-C12	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5
fraction C12-C16	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5
fraction C16-C21	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5
fraction C21-C40	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5
Hydrocarbures Volatils C5-C10	mg/kg MS	Q	<30	<30		<30
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	Q	<20	<20	<20	<20
LIXIVIATION						
Lixiviation 24h - NF-EN-12457-2		Q			#	
date de lancement					29-03-2018	

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Sol	L1
002	Sol	L2
003	Sol	L3
004	Sol	L4

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004
L/S	ml/g	Q			10.02	
pH final ap. lix.	-	Q			8.25	
température pour mes. pH	°C				19.7	
conductivité (25°C) ap. lix.	µS/cm	Q			101.6	
ELUAT COT						
COT	mg/kg MS	Q			27	
ELUAT METAUX						
antimoine	mg/kg MS	Q			<0.039 [1)]	
arsenic	mg/kg MS	Q			<0.05 [1)]	
baryum	mg/kg MS	Q			<0.05 [1)]	
cadmium	mg/kg MS	Q			<0.004 [1)]	
chrome	mg/kg MS	Q			0.038 [1)]	
cuivre	mg/kg MS	Q			<0.05 [1)]	
mercure	mg/kg MS	Q			<0.0005	
plomb	mg/kg MS	Q			<0.1 [1)]	
molybdène	mg/kg MS	Q			<0.05 [1)]	
nickel	mg/kg MS	Q			<0.1 [1)]	
sélénium	mg/kg MS	Q			<0.039 [1)]	
zinc	mg/kg MS	Q			<0.2 [1)]	
ELUAT COMPOSES INORGANIQUES						
fraction soluble	mg/kg MS	Q			1100	
ELUAT PHENOLS						
Indice phénol	mg/kg MS	Q			<0.1	
ELUAT DIVERSES ANALYSES CHIMIQUES						
fluorures	mg/kg MS	Q			7.2	
chlorures	mg/kg MS	Q			<10	
sulfate	mg/kg MS	Q			<10	

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Commentaire

1	Analysés par ICP-MS, conforme NEN-EN-ISO 17294-2, au lieu d ICP-AES
2	Résultat fourni à titre indicatif en raison de la présence de composants interférants

Paraphe :

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Analyse	Matrice	Référence normative
matière sèche	Sol	Equivalent à ISO 11465 et equivalent à NEN-EN 15934 (prétraitement de léchantillon conforme à NF-EN 16179). Sol (AS3000): Conforme à AS3010-2 et équivalente à NEN-EN 15934
arsenic	Sol	Conforme à NEN 6950 (digestion conforme à NEN 6961, mesure conforme à NEN-EN-ISO 17294-2); Méthode interne (digestion conforme à NEN 6961 et équivalent à NEN-EN 16174, mesure conforme à NEN-EN-ISO 17294-2 et conforme à NF EN 16171) (prétraitement de léchantillon conforme à NF-EN 16179)
cadmium	Sol	Idem
chrome	Sol	Idem
cuivre	Sol	Idem
mercure	Sol	Idem
plomb	Sol	Idem
nickel	Sol	Idem
zinc	Sol	Idem
naphtalène	Sol	Méthode interne, extraction acétone-hexane, analyse par GC-MS
acénaphtylène	Sol	Idem
acénaphtène	Sol	Idem
fluorène	Sol	Idem
phénanthrène	Sol	Idem
anthracène	Sol	Idem
fluoranthène	Sol	Idem
pyrène	Sol	Idem
benzo(a)anthracène	Sol	Idem
chrysène	Sol	Idem
benzo(b)fluoranthène	Sol	Idem
benzo(k)fluoranthène	Sol	Idem
benzo(a)pyrène	Sol	Idem
dibenzo(ah)anthracène	Sol	Idem
benzo(ghi)pérylène	Sol	Idem
indéno(1,2,3-cd)pyrène	Sol	Idem
Somme des HAP (10) VROM	Sol	Idem
fraction C5-C6	Sol	Méthode interne, extraction methanol, analyse par GC/MS
fraction C6-C8	Sol	Idem
fraction C8-C10	Sol	Idem
fraction C10-C12	Sol	Méthode interne (extraction acétone hexane, purification, analyse par GC-FID)
fraction C12-C16	Sol	Idem
fraction C16-C21	Sol	Idem
fraction C21-C40	Sol	Idem
Hydrocarbures Volatils C5-C10	Sol	Méthode interne, headspace GCMS
hydrocarbures totaux C10-C40	Sol	Conforme à NEN-EN-ISO 16703
hexachlorobenzène	Sol	Méthode interne, analyse par GC-MS
DDT total	Sol	Méthode interne, extraction acétone/hexane, clean-up, analyse GCMS
o,p-DDT	Sol	Idem
p,p-DDT	Sol	Idem

Paraphe :

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Analyse	Matrice	Référence normative
DDD total	Sol	Idem
o,p-DDD	Sol	Idem
p,p-DDD	Sol	Idem
DDE total	Sol	Idem
o,p-DDE	Sol	Idem
p,p-DDE	Sol	Idem
DDT, DDE, DDD Totaux	Sol	Idem
aldrine	Sol	Idem
dieldrine	Sol	Idem
endrine	Sol	Idem
aldrine/dieldrine totaux	Sol	Idem
drines totaux	Sol	Idem
télodrine	Sol	Idem
isodrine	Sol	Idem
drines totaux (5)	Sol	Idem
alfa-HCH	Sol	Idem
beta-HCH	Sol	Idem
gamma-HCH	Sol	Idem
delta-HCH	Sol	Idem
HCH totaux	Sol	Idem
heptachlore	Sol	Idem
cis-heptachlorépoxide	Sol	Idem
trans-heptachlorépoxide	Sol	Idem
heptachloroépoxydes totaux	Sol	Idem
alfa-endosulfane	Sol	Idem
hexachlorobutadiène	Sol	Idem
béta-endosulfane	Sol	Idem
trans-chlordane	Sol	Idem
cis-chlordane	Sol	Idem
chlordane totaux	Sol	Idem
quintozène	Sol	Idem
dichlorvos	Sol	Méthode interne
mevinphos (somme)	Sol	Idem
diméthoate	Sol	Idem
diazinon	Sol	Idem
disulphotone	Sol	Idem
parathione-méthyle	Sol	Idem
parathione-éthyle	Sol	Idem
malathion	Sol	Idem
phenthion	Sol	Idem
chloropyriphos-méthyle	Sol	Idem
chloropyriphos-éthyle	Sol	Idem
bromophos-méthyle	Sol	Idem
bromophos-éthyle	Sol	Idem
atrazine	Sol	Idem
propazine	Sol	Idem

Paraphe :

TESTEN RvA L 028

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Analyse	Matrice	Référence normative
simazine	Sol	Idem
terbutryne	Sol	Idem
COT	Sol	Conforme à NEN-EN 13137
pH (KCl)	Sol	Conforme à NEN-ISO 10390 et conforme à NEN-EN 15933
benzène	Sol	Méthode interne, headspace GCMS
toluène	Sol	Idem
éthylbenzène	Sol	Idem
orthoxylène	Sol	Idem
para- et métaxylène	Sol	Idem
xylènes	Sol	Idem
BTEX totaux	Sol	Idem
PCB 28	Sol	Méthode interne, extraction acétone/hexane, analyse GCMS
PCB 52	Sol	Idem
PCB 101	Sol	Idem
PCB 118	Sol	Idem
PCB 138	Sol	Idem
PCB 153	Sol	Idem
PCB 180	Sol	Idem
PCB totaux (7)	Sol	Idem
Lixiviation 24h - NF-EN-12457-2	Sol Eluat	Conforme à NEN 12457-2
pH final ap. lix.	Sol Eluat	NEN-EN-ISO 10523
conductivité (25°C) ap. lix.	Sol Eluat	Conforme à NEN-ISO 7888 et conforme à NEN-EN 27888
COT	Sol Eluat	Conforme à NEN-EN 1484
antimoine	Sol Eluat	Conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885
arsenic	Sol Eluat	Idem
baryum	Sol Eluat	Idem
cadmium	Sol Eluat	Idem
chrome	Sol Eluat	Idem
cuivre	Sol Eluat	Idem
mercure	Sol Eluat	Conforme à NEN-EN-ISO 17852
plomb	Sol Eluat	Conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885
molybdène	Sol Eluat	Idem
nickel	Sol Eluat	Idem
sélénium	Sol Eluat	Idem
zinc	Sol Eluat	Idem
fraction soluble	Sol Eluat	Conforme à NEN-EN 15216
Indice phénol	Sol Eluat	Conforme à NEN-EN-ISO 14402
fluorures	Sol Eluat	Conforme à NEN-EN-IS0 10304-1
chlorures	Sol Eluat	Idem
sulfate	Sol Eluat	Idem

Code	Code barres	Date de réception	Date prelèvement	Flaconnage
001	V7428485	26-03-2018	26-03-2018	ALC201
002	V7428486	26-03-2018	26-03-2018	ALC201
002	V7428477	26-03-2018	26-03-2018	ALC201

Paraphe :

TESTEN RvA L 028

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

Projet	Lesquin - Rue de Gamand	Date de commande	26-03-2018
Référence du projet	SSP182290	Date de début	26-03-2018
Réf. du rapport	12749777 - 1	Rapport du	04-04-2018

Code	Code barres	Date de réception	Date prelèvement	Flaconnage
003	V7428479	26-03-2018	26-03-2018	ALC201
003	V7428476	26-03-2018	26-03-2018	ALC201
004	V7428475	26-03-2018	26-03-2018	ALC201

Paraphe :

TESTEN RvA L 028

SYNLAB Analytics & Services B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse ISO/IEC 17025:2005. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Annexe 11 : Notice descriptive

COMMUNE DE LESQUIN
CRT DE LESQUIN – Rue de De Gamand

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC4 - NOTICE DESCRIPTIVE

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DU PROJET

2 - LE SITE

3- PLAN ET REFERENCES CADASTRALES

4 - DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES

5 - CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

6 - IMPLANTATION

7 - DISPOSITIONS ARCHITECTURALES

8 - SURFACES

9 - ESPACES EXTERIEURS

10 - DESCRIPTIF SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DU PROJET

La présente demande de permis de construire concerne la réalisation d'un Bâtiment d'activités sur le site du « CRT de LESQUIN », au 398, rue de de Gamand – CRT N°1 - Lesquin (59810) pour la Société CARRE CONSTRUCTEUR qui construit pour le compte de la société « Lesaffre Carrosserie » et « Lesaffre Performance ».

Il comprend la construction d'un bâtiment de 1 611 m² SP destinés à la Société Lesaffre

Le bâtiment regroupe 2 activités séparées mais complémentaires liées à une concession de véhicules utilitaires :

Côté « Lesaffre Carrosserie »

- un RDC composé d'un atelier en RDC de 1 200m² et d'un accueil de 85 m² accessible au public>.
- un étage de 168m² comprenant les locaux sociaux et magasin

Côté « Lesaffre Performance »

- un RDC composé d'un hall de présentation de 80 m² accessible au public
- un étage de 74 m² comprenant un bureau et une salle de réunion

Une zone de stationnement VL contourne tout du bâtiment, 2 entrées « bureaux » et 4 accès « atelier »
Ce site s'inscrit dans la zone industrielle du CRT de Lesquin.

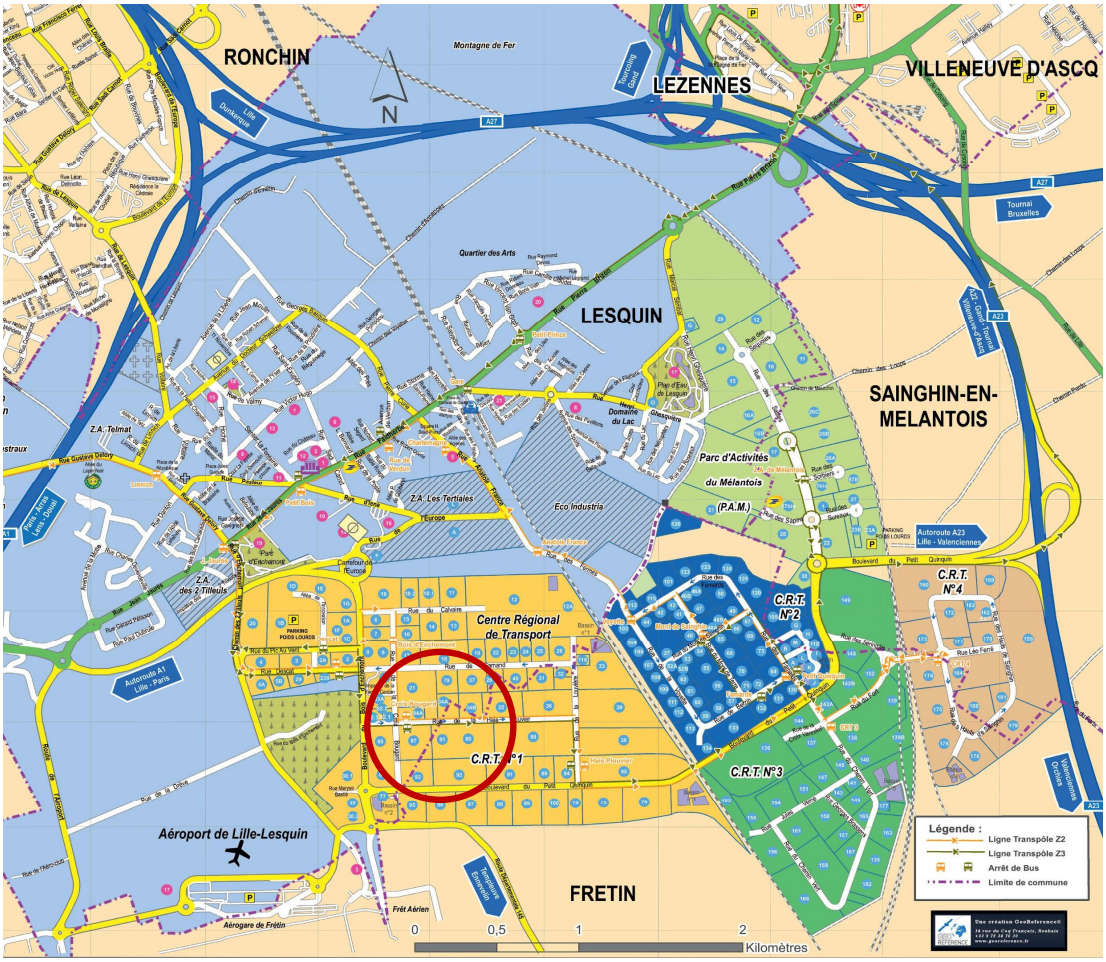

2 - LE SITE

Le terrain est situé rue de De Gamand dans la zone d'activités du CRT de Lesquin composée principalement de bâtiments d'activités.
Le terrain est libre de construction ; il donne sur le rue de De Gamand et il est bordé par 3 parcelles.

- A l'OUEST du terrain se trouve le contrôle technique DEKRA Poids Lourds, de la petite restauration et l'agence RANDSTAD.
- A L'EST est implantée la société DHL
- Au SUD, la société DISPANO

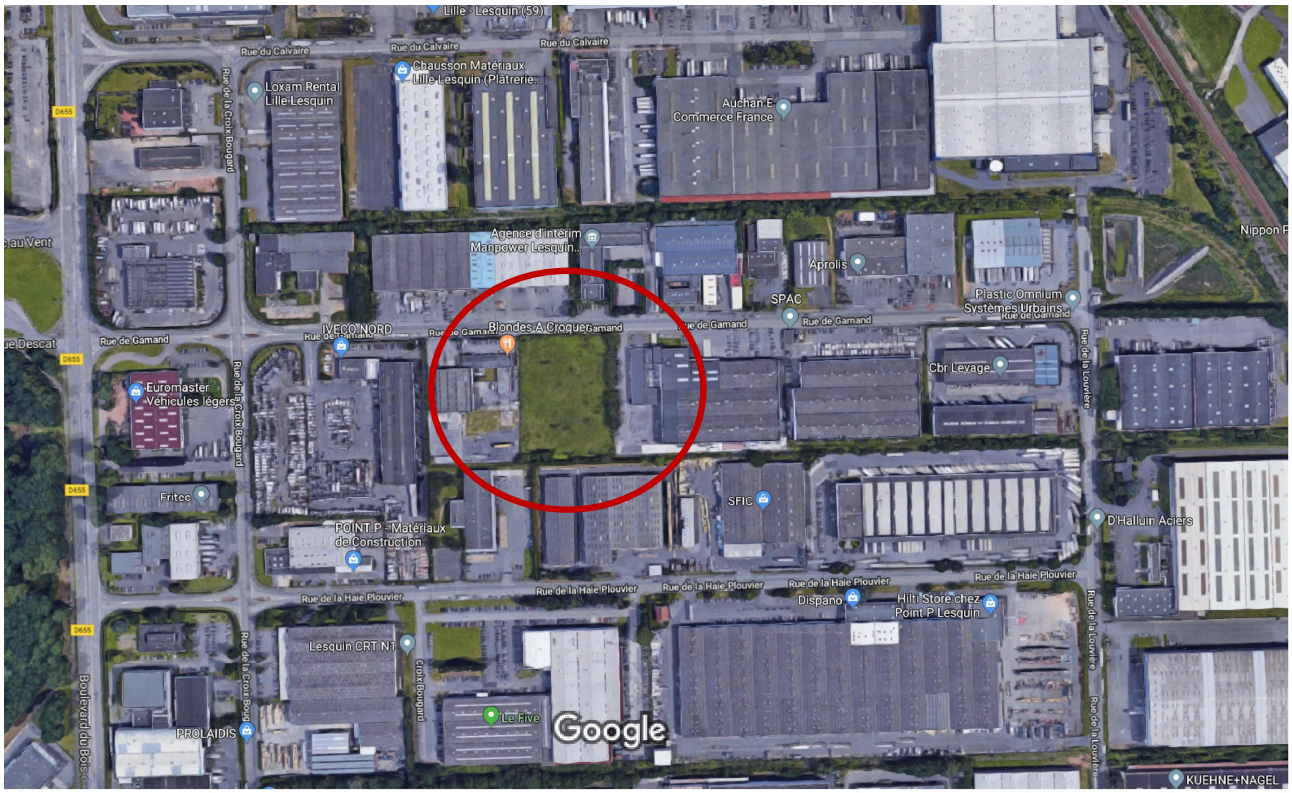

Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 50 m

Topographie du site

Le site présente une légère pente orientée Nord / Sud. Le point haut du site étant au niveau 54.45 NGF coté rue de De Gamand et le point le plus bas au Sud de la parcelle à 53.66 NGF en haut de talus et 52.75 NGF, en bas de talus.

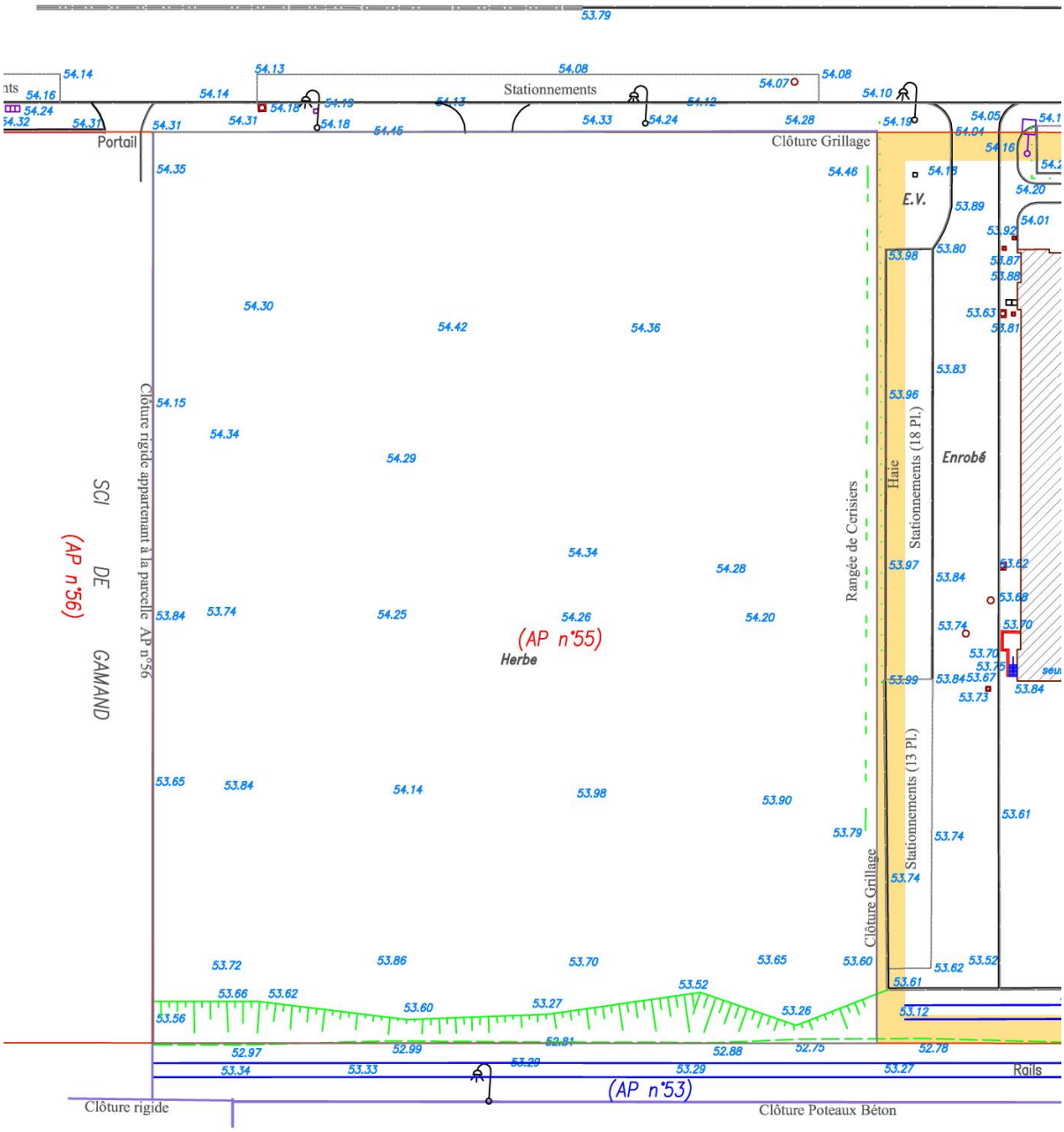

EXTRAIT DU PLAN DE DIVISION PROVISOIRE

3 - PLAN ET REFERENCES CADASTRALES

Le terrain d'emprise objet du présent dossier de permis de construire est implanté sur la commune de LESQUIN pour une contenance de 7 481 m².
Référence cadastrale de la parcelle : 000 AP 55
Adresse : 398, Rue de DE GAMAND

4 - DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES

Les règles d'urbanisme et le droit des sols qui s'appliquent au territoire inscrit dans le périmètre de la commune sont définis par le PLU en vigueur sur la commune de LESQUIN.
Délibération du 08 Octobre 2014 – modifié le 18 Décembre 2015

Le site se situe dans la zone U.E

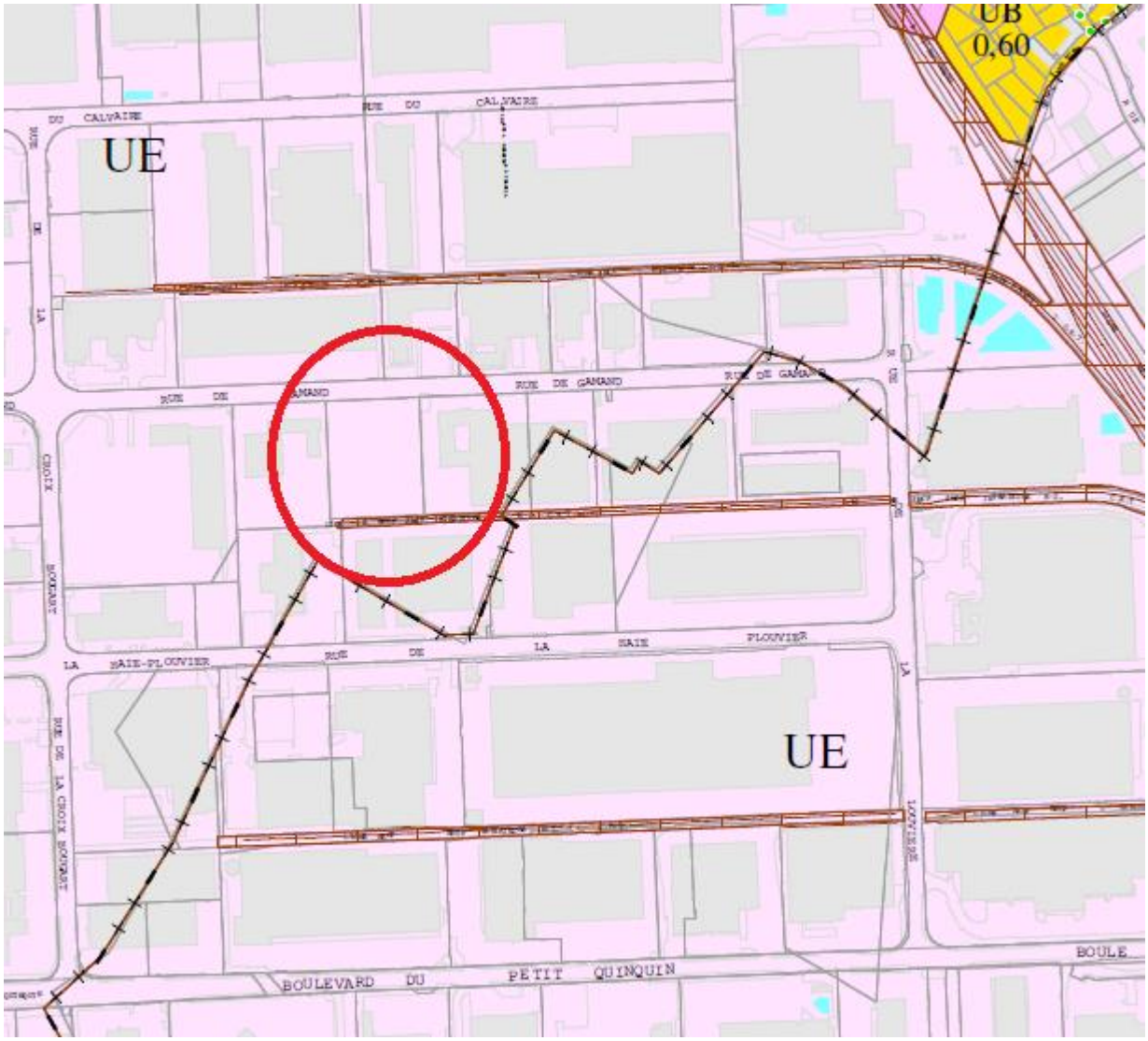

PLAN DU PLU

RAPPEL DES DISPOSITIONS PRINCIPALES DU PLU

Il s'agit d'une zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités

ARTICLE UE-3 - ACCES ET VOIRIE

Les accès et voiries doivent présenter les caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de sécurité de défense contre l'incendie, de sécurité civile et de ramassage des ordures ménagères.
Les dimensions, formes, caractéristiques techniques des accès, voiries publiques ou privées doivent être adaptées aux usages qu'ils supportent ou aux opérations qu'ils desservent.

Concernant le projet :
Le projet est desservi directement par la rue de DE GAMAND.

ARTICLE UE-4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

A) Eau
Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau public d'eau potable.

Concernant le projet :
Le bâtiment sera raccordé au réseau public d'eau potable depuis la rue de De Gamand ; une fosse compteur d'eau sera implantée en limite foncière

B) Assainissement
1) Eaux usées
Toutes eaux usées domestiques et assimilées doivent être évacuées sans aucune stagnation par des canalisations souterraines raccordées au réseau collectif d'assainissement, en respectant les caractéristiques de ce réseau, ou grâce à un dispositif d'assainissement non collectif conforme (pour les constructions situées en zonage d'assainissement non collectif).

Concernant le projet :
Le bâtiment sera raccordé au réseau d'assainissement depuis la rue de De Gamand sur un regard d'assainissement à créer en limite foncière

2) Eaux pluviales
L'infiltration sur l'unité foncière doit être la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur l'unité foncière ; si l'infiltration est insuffisante, le rejet de l'excédent non infiltrable sera dirigé de préférence vers le milieu naturel ; l'excédent d'eau pluviale n'ayant pu être infiltré ou rejeté au milieu naturel est soumis à des limitations avant rejet au réseau d'assainissement communautaire.
Pour les opérations définies ci-dessus de surface inférieure à 2 hectares, le débit de fuite est forfaitairement fixé à 4 litres par seconde.

Concernant le projet :
Voire notice VRD ci-après

C) Réseaux divers
Les réseaux divers de distribution (eau potable, gaz, électricité, téléphone, etc.) doivent être souterrains.

Concernant le projet :
L'ensemble des réseaux desservant la parcelle sera souterrain

ARTICLE UE-6 - IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES ET AUX EMPRISES PUBLIQUES

Les constructions doivent, pour la façade entière ou pour un segment, soit être édifiées à l'alignement (ou obéir à la marge de recul inscrite au plan) ou à la limite de la voie privée, soit être édifiées en retrait à l'alignement (ou de la marge de recul prévue au plan) ou de la limite de la voie privée.

Concernant le projet :
Le Bâtiment est implanté en retrait de 18.50 m de l'alignement de l'emprise publique

ARTICLE UE-7 - IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

Tout point d'un bâtiment doit être :

- compris dans le gabarit délimité par un angle de 60° par rapport à l'horizontale à partir d'1 mètre de hauteur, sur les limites séparatives à compter du niveau du terrain naturel de l'unité foncière d'implantation.
- et à une distance comptée horizontalement du point le plus proche des limites séparatives au moins égale à 3 mètres.

Concernant le projet :
Le bâtiment est implanté à 11.40 m de la limite séparative coté EST et à 11,30 m côté OUEST.

ARTICLE UE-9 - EMPRISE AU SOL

L'emprise au sol des constructions ne doit pas excéder 60% de la surface du terrain.

Concernant le projet :

		TOTAL
Superficie de la parcelle		7.481 m²
Emprise au sol constructible		4 488 m²
Emprise au sol bâtiment		1 415 m²

ARTICLE UE-1O – HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

La hauteur absolue au faîtage ou à l'acrotère d'une toiture-terrasse de toute construction ne peut excéder 21 mètres à partir du niveau du terrain naturel de l'unité foncière d'implantation.
21 mètres

Concernant le projet :

Hauteur bâtiment à l'acrotère : 9,30 m

ARTICLE UE-11 - ASPECT EXTERIEUR

Les constructions et installations, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Elles doivent être traitées avec des matériaux et des couleurs qui permettent d'établir leur intégration dans l'environnement urbain et paysager.

Concernant le projet :
Voir projet architectural

ARTICLE UE-12 – STATIONNEMENT

Norme : Sur chaque unité foncière des surfaces suffisantes doivent être réservées :
a) pour l'évolution, le chargement, le déchargement et le stationnement de la totalité des véhicules de livraison et de service.
b) pour la totalité des véhicules du personnel et des visiteurs.

Au-delà de 1.000 m² les aires de stationnement en plein air doivent être fractionnées en plusieurs unités par des dispositifs végétaux et comprendre des cheminements piétonniers permettant d'aller du véhicule garé au bâtiment en toute sécurité

Il doit être créé un ou des locaux aménagés pour le stationnement des deux-roues du personnel et des visiteurs, à raison d'une place pour dix places de voitures.

Concernant le projet :

- Parking VL : Le projet prévoit 94 places de stationnement (dont 2 places accessibles aux PMR) réparties au pourtour du bâtiment ; ces places sont destinées au personnel ainsi qu'aux clients de la carrosserie Lesaffre (les places seront équipées de butées en bois de protections)

- Abri 2 roues : le projet nécessite la création de 10 places de 2 roues : ces emplacements seront prévus dans l'entrepôt

TRAITEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT :
Toute aire de stationnement au sol de plus de 150 m² doit être plantée à raison d'un arbre de haute tige pour quatre places, en disséminant ces arbres sur l'ensemble de l'aire avec une circonférence de 25 à 30 cm mesurée à un mètre du sol, avec un cube de terre de deux mètres d'arête ou volume équivalent, et avec une protection efficace contre le choc des véhicules.

Concernant le projet :
Le projet comprend 94 places de stationnement qui nécessitent la plantation de 24 sujets arbres à hautes tiges

ARTICLE UE-13 – ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Les espaces végétalisés doivent couvrir au moins 20 % de la superficie de l'unité foncière soit 1.500 m² minimum

		TOTAL
Superficie de la parcelle		7.481 m²
Superficie mini des esp. Verts	20%	1 496 m²
Superficie projet des esp. verts		3 238 m²

Les cerisiers existants sur la partie Sud de la parcelle seront conservés

ARTICLE UE-14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Non réglementé.

5 - CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Le projet relève des dispositions règlementaires **du Code du Travail.**

Le bâtiment relève de la réglementation incendie des ERP pour les locaux suivants :
- Lesaffre Carrosserie : le hall d'accueil et les sanitaires PMR
- Lesaffre Performance : le hall de présentation

Voir Dossier Spécifique PC39 et PC40

6 - IMPLANTATION

Le terrain est actuellement libre de construction.
La parcelle est directement accessible au centre de la parcelle depuis la rue de Gamand.
Le terrain est bordé de part et d'autre par 2 constructions en retrait de l'alignement de la rue.
Le bâtiment est implanté à 18.50 m en retrait de l'alignement, libérant un espace suffisamment large pour le pour l'accès à la parcelle et stationnement des véhicules.
La voirie contourne le bâtiment ce qui permet de desservir les places de parking ainsi que l'accès aux ateliers Cette voirie de desserte permet également de servir de voie pompiers.

L'implantation du bâtiment dans le site permet d'appréhender le projet dans sa globalité depuis l'accès routier principal.

L'implantation du bâtiment épouse la topographie du terrain naturel : le bâtiment est implanté à l'altitude 54.30 NGF.

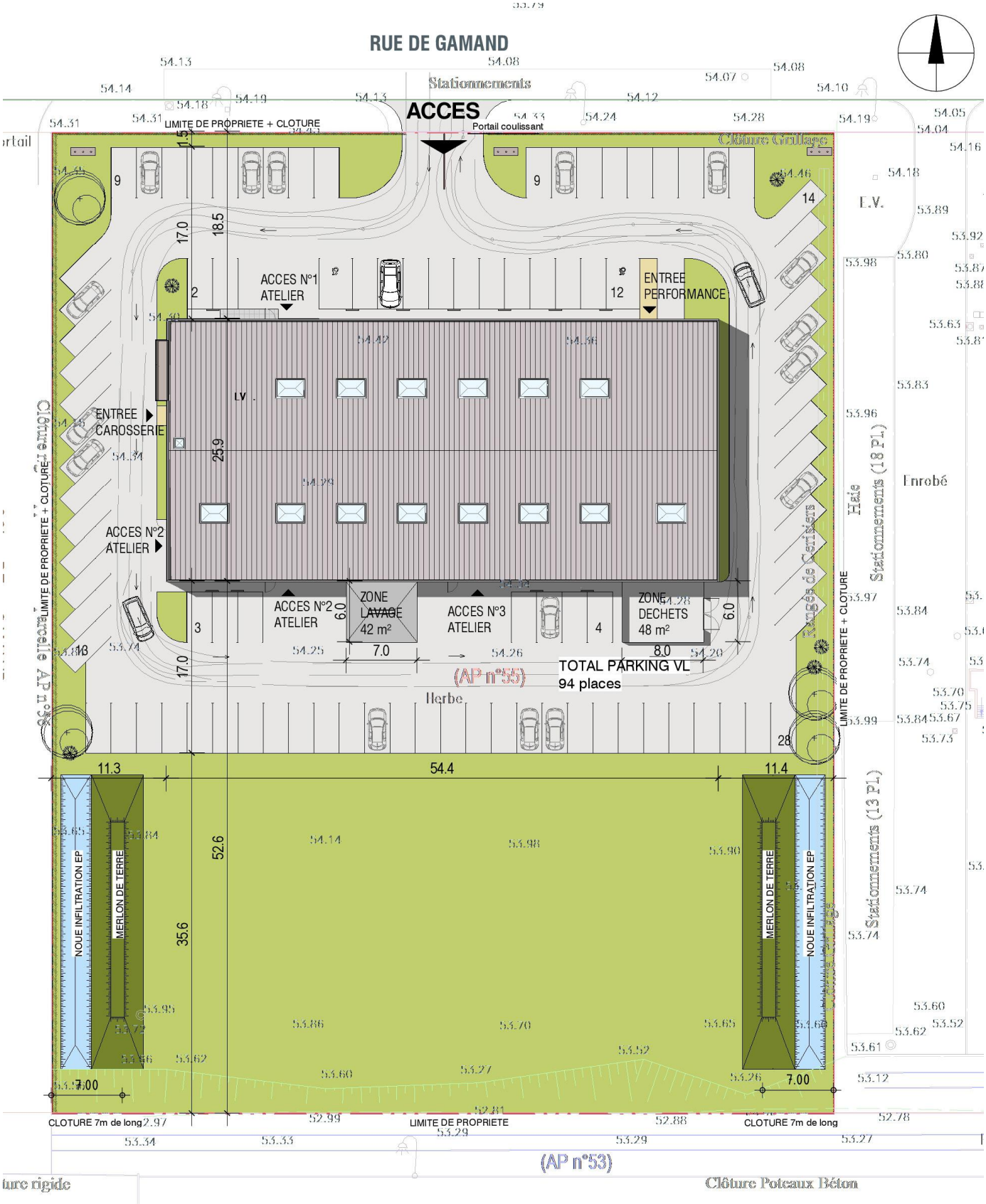
RUE DE GAMAND
ACCES
Portail coulissant
LIMITE DE PROPRIETE + CLOTURE
Clôture Grillage
Stationnements
ACCES N°1
ATELIER
ENTREE
PERFORMANCE
ENTREE
CAROSSERIE
LV .
ACCES N°2
ATELIER
ACCES N°2
ATELIER
ZONE
LAVAGE
42 m²
ACCES N°3
ATELIER
ZONE
DECHETS
48 m²
TOTAL PARKING VL
94 places
(AP n°53)
Herbe
E.V.
Enrobé
Haie
Stationnements (18 Pl.)
Accès de Camions
Stationnements (13 Pl.)
LIMITE DE PROPRIETE + CLOTURE
NOUE INFILTRATION EP
MERLON DE TERRE
MERLON DE TERRE
NOUE INFILTRATION EP
11.3
54.4
11.4
52.6
35.6
7.00
7.00
CLOTURE 7m de long
LIMITE DE PROPRIETE
CLOTURE 7m de long
(AP n°53)
Clôture Poteaux Béton

PLAN MASSE

7 - DISPOSITIONS ARCHITECTURALES

FONCTIONNALITE :

Le bâtiment regroupe 2 activités séparées mais complémentaires :
« Lesaffre Carrosserie » et « Lesaffre Performance ».

Côté « Lesaffre Carrosserie »
- un RDC composé d'un atelier en RDC de 1 200m² et d'un accueil de 85 m² accessible au public>.
- un étage de 168m² comprenant les locaux sociaux et magasin

Côté « Lesaffre Performance »
- un RDC composé d'un hall de présentation de 80 m² accessible au public
- un étage de 74 m² comprenant un bureau et une salle de réunion

Chaque entité est indépendante mais sont néanmoins reliées entre-elles au rez-de-chaussée.
Elles disposent chacune de leur vitrine et de leur accès en façade principale.

La composition de ce bâtiment permet une modularité fonctionnelle.

Ceci permet de bien différencier et séparer les différentes zones de travail : l'Atelier et sa zone d'accueil, et la zone « Performance » en conservant les règles de sécurité du bâtiment.

A l'arrière du bâtiment, on trouve une zone de lavage ainsi qu'une zone déchets.

ARCHITECTURE :

Le bâtiment présente une architecture sobre et élégante en relation avec à son activité.

La volumétrie moins imposante de ce bâtiment par rapport à la grande logistique du CRT participe à la volumétrie générale ; de gabarit moindre, il s'insère néanmoins dans l'environnement visuel des grands bâtiments.

Chacun des 2 angles de la façade de l'entrée visible depuis la rue de de Gamand présente une entrée piétons ainsi qu'une vitrine propre à chaque activité ; la grande baie vitrée en hauteur permet de créer un signal architectural.

Côté rue, la façade est composée en partie haute d'un bardage horizontal de teinte gris aluminium posé sur un soubassement en béton lasuré noir percé de portes sectionnelles de teinte gris anthracite.
Cette conception permet d'asseoir le bâtiment et d'en minimiser la hauteur.
Au centre, les châssis filants de haute taille apportent de la lumière naturelle à l'atelier.

MATERIAUX ET COULEURS
L'expression architecturale simple mise en scène avec des matériaux qualitatifs appartenant au vocabulaire des bâtiments d'activités est un élément de nature à valoriser l'image de la zone du CRT.

Les couleurs ont été choisies pour leur intégration facile dans l'environnement :

- Gris foncé / noir essentiellement en soubassement ce qui permet d'alléger le corps du bâtiment
- Gris teinte alu sur le bardage plan horizontal de la façade principale
- Châssis alu de teinte noire – Vitrage vert.

Bâtiment d'Activités

Les toitures seront réalisées en bac acier avec une pente de 3.1%.
La hauteur utile intérieure du bâtiment est de 6.50m : le niveau rez-de-chaussée s'établit à 54.30m NGF et la hauteur à l'acrotère est de 8.30 m.

RÉCAPITULATIF DES MATERIAUX ET DES TEINTES

MATERIAU	TEINTE	LOCALISATION
ENTREPOT et BUREAUX		
Béton lasuré	noir	Soubassement entrepôt
Bardage plan horizontal	Gris alu	Façades supérieures
Porte sectionnelle	gris anthracite	
Menuiserie aluminium	noir	Châssis vitrés
Vitrage	vert clair	châssis vitrés

8 - SURFACES

SURFACES CARRE Lesaffre PC

03/04/2018	SURFACE	m²
FONCIER	7 500	m²
ESPACES VERTS (compris bassins)	3 300	m²
Voirie Légère	2 670	m²
Zone lavage	42	m²
Zone déchets	48	m²
Massif béton pour enseigne	6	m²
Cheminement piétons	19	m²
total voiries	2 785	m²
BATIMENT	1 407	m²
auvent	8	m²
total emprise bati	1 415	m²

Surfaces PLANCHER / TAXABLE

RDC		
Atelier / Hall (activités)	1 277	m²
Accueil carosserie (bureaux)	74	m²
TGBT (ST)	3	m²
Local 2 roues (ST)	16	m²
s-total RDC	1 370	m²
R+1		
Magasin (activités)	73	m²
Locaux sociaux carosserie (bureaux)	100	
Reunion/Bureau Perf (bureaux)	87	
s-total RDC	260	m²
total surface TAXABLE	**1 630**	**m²**
déduction ST	**19**	
total surface PLANCHER	1 611	m²

9 - ESPACES EXTERIEURS

ESPACES VERTS

Les espaces verts seront traités conformément aux dispositions du PLU.

Toutes les parties de terrain non occupées par le bâtiment, les bassins, les voies de circulation, le stationnement et aires de manœuvre seront végétalisées.

Les végétaux choisis seront retenus parmi les espèces locales.

Le projet s'appuie sur les principes suivants :

- ✓ reconstitution de la surface de la parcelle
- ✓ constituer un cadre de vie agréable pour les utilisateurs du site
- ✓ plantation d'espèces homogènes, peu nombreuses et locales

Les alentours de terrain non bâti seront traités par de la pelouse rustique type prairie.

Les cerisiers existants en mitoyenneté à proximité des parkings VL à créer seront abattus et seront remplacés par 24 nouveaux sujets à répartir en périphérie des parkings

A l'arrière du terrain, de part et d'autre ses mitoyennetés Est et Ouest, seront créés un merlon paysager et une noue d'infiltration.

ENSEIGNES :

A l'entrée des véhicules, un totem de 1.20 x 3.50m de haut à l'enseigne de la carrosserie Lesaffre sera implanté conformément aux indications du plan.

CLOTURES – PORTAILS

Les clôtures sont existantes sur les 4 cotés sur la partie avant du terrain.
Sur la limite de propriété Sud, les clôtures sont créés sur 7m de long de chaque côté.

Création d'un portail coulissant à l'entrée du site, côté rue de Gamand, de type serrurerie, composé d'un barreaudage vertical thermo laqué de teinte identique à la clôture.

Marcq-en-Baroeul, Le 06 Avril 2018

Stéphane GOULARD
GBL - Architectes Associés

Annexe 12 : Elément de programmation du projet

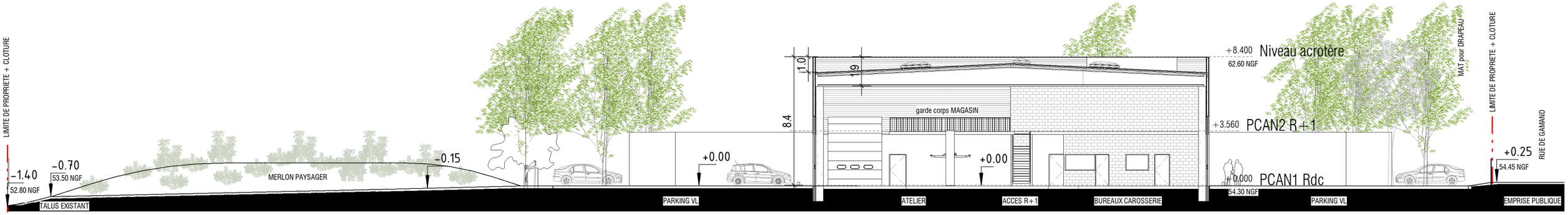

1 PC3 - Coupe AA Transversale

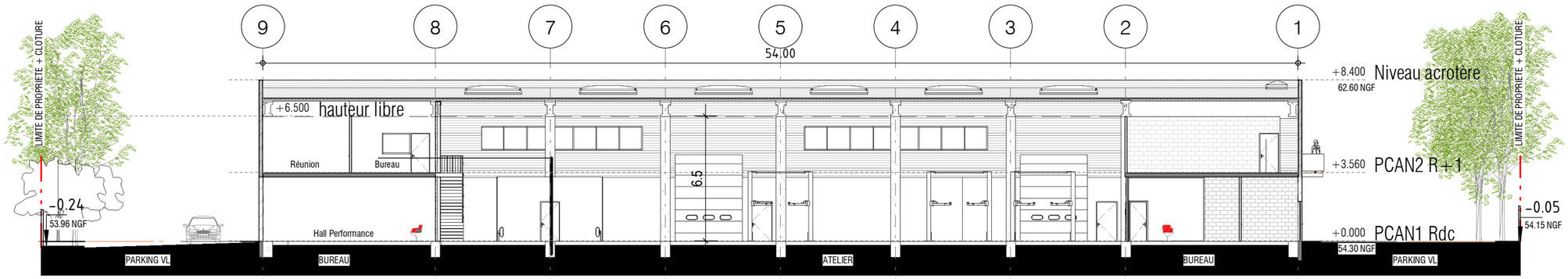

2 PC3 - Coupe BB Longitudinale

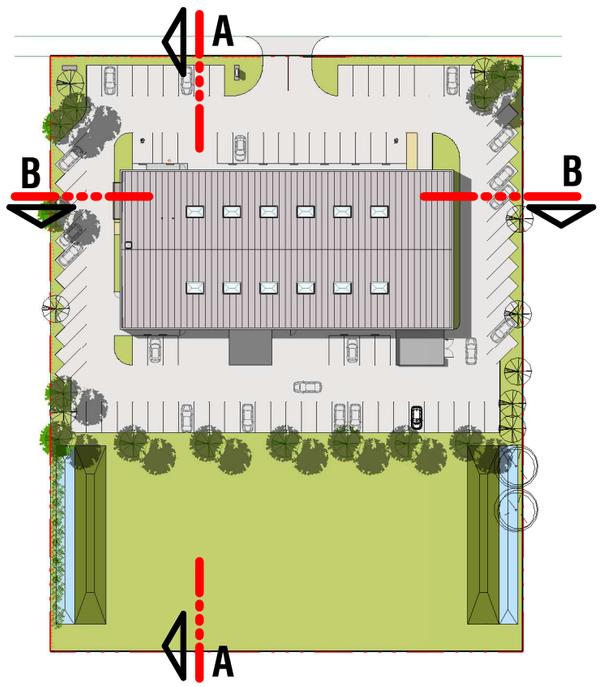

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

CARRÉ constructeur

GOULARD BRABANT LOÏEZ _
GBL Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 - 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Coupes sur le terrain

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018	1 /250e	PC3

Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt
05/04/2018 18:04:37

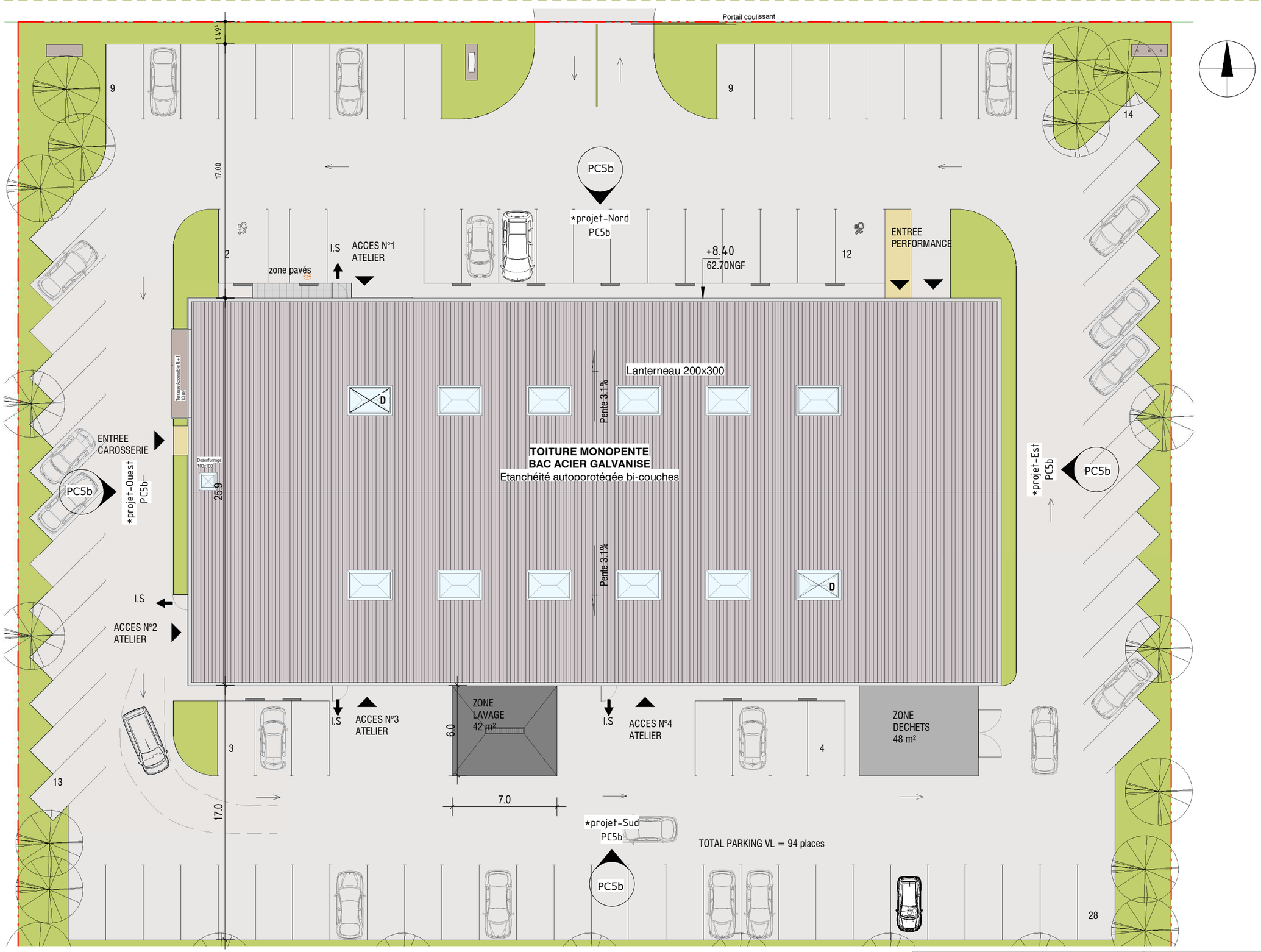

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

GOULARD
BRABANT
LOÏEZ _
GBL
Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 - 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Plan toiture

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018	1 : 250	PC5a

Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt
05/04/2018 18:09:07

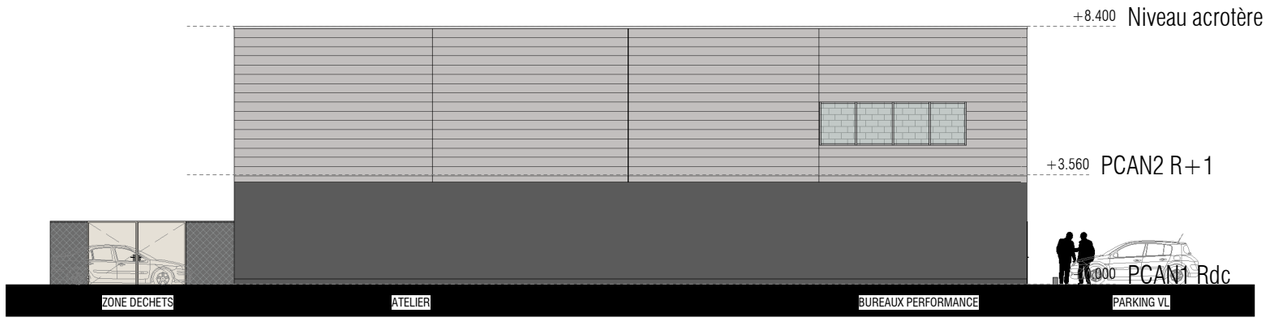

1 Élévation Est

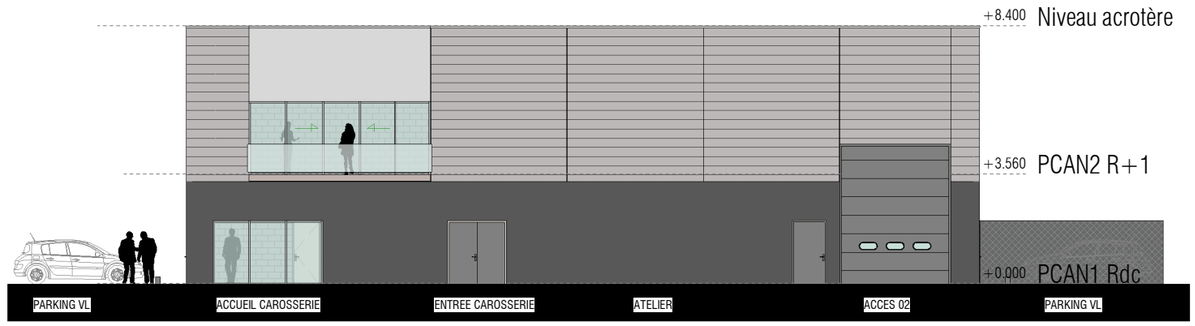

3 Élévation ouest

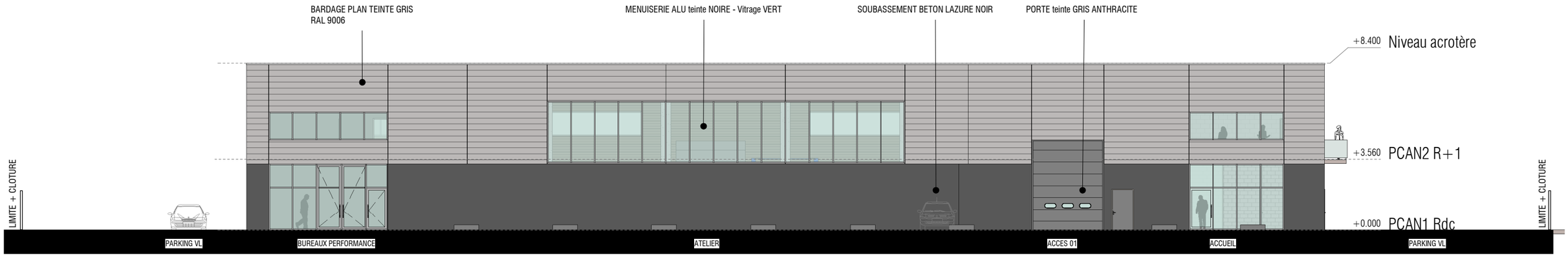

2 Élévation nord

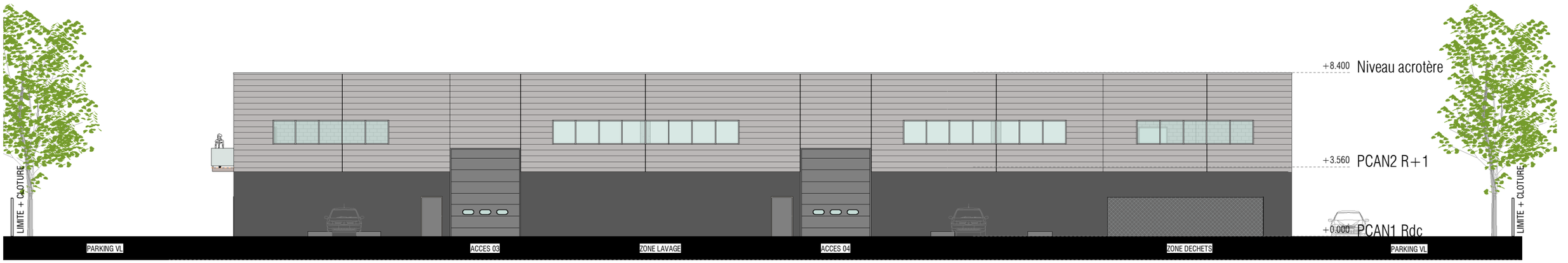

4 Élévation Sud

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

CARRÉ constructeur

GOULARD BRABANT LOÏEZ _
GBL Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 - 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Facades

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018	1 : 200	PC5b

05/04/2018 16:29:05 Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt

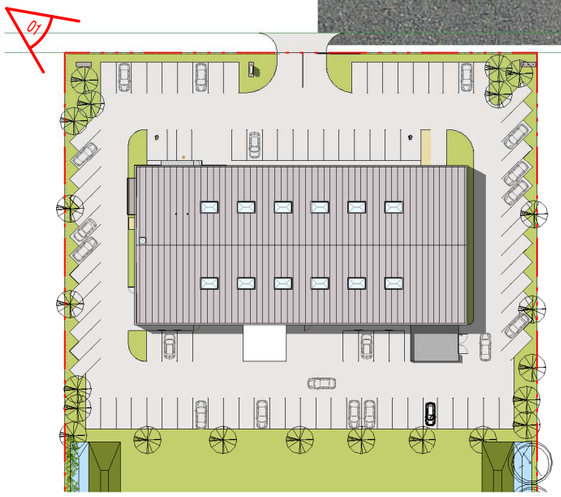

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

CARRÉ constructeur

GOULARD BRABANT LOÏEZ _
GBL Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 – 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Insertion dans le terrain

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018	1 : 1000	PC6

Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt
06/04/2018 18:37:36

OBJET DE LA DEMANDE DU PC
398, RUE DE GAMAND
59810 LESQUIN

RUE DE GAMAND

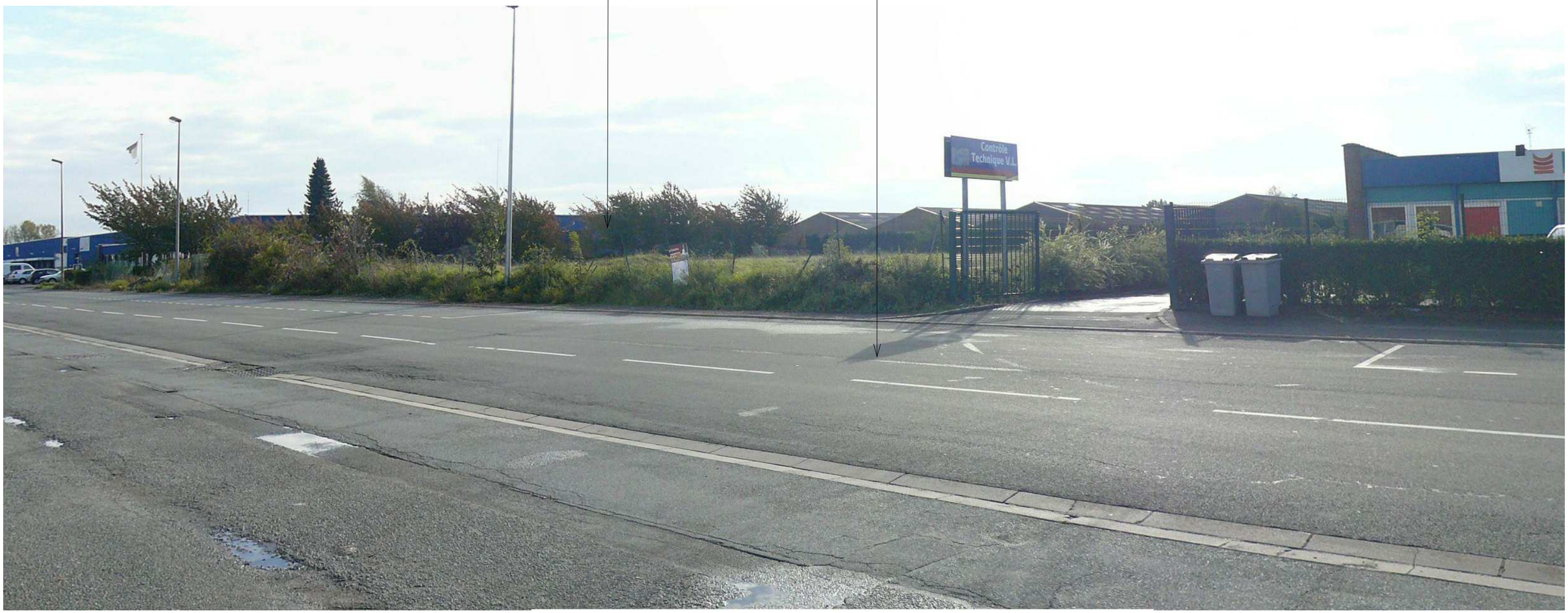

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

CARRÉ constructeur

GOULARD
BRABANT
LOÏEZ _
GBL
Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 - 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Vue proche

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018		PC7

05/04/2018 16:30:50 Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt

OBJET DE LA DEMANDE DU PC
398, RUE DE GAMAND
59810 LESQUIN

RUE DE GAMAND

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

CARRÉ constructeur

GOULARD BRABANT LOÏEZ _
GBL Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 - 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Vue lointaine

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018		PC8

05/04/2018 16:31:15 Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt

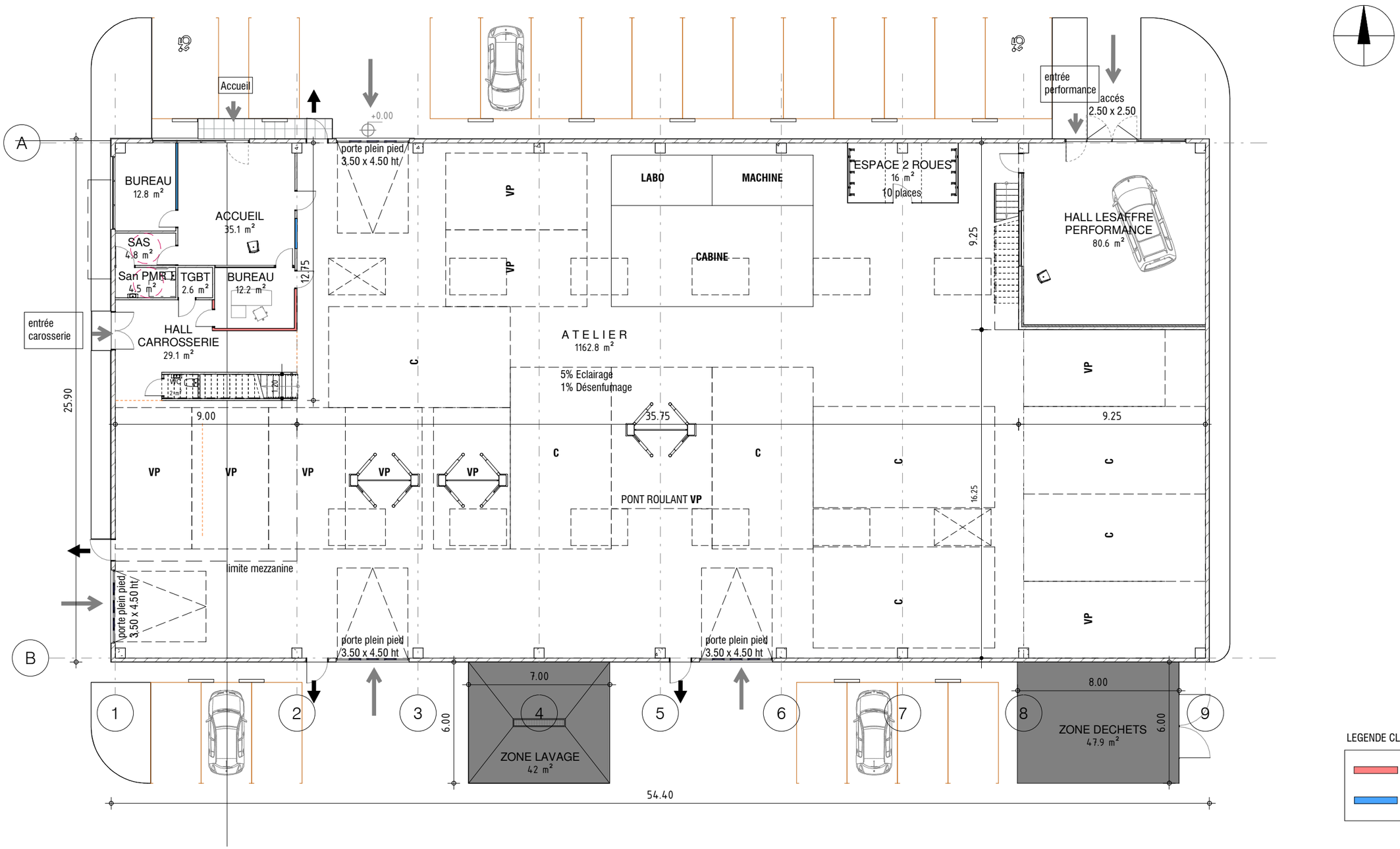

LEGENDE CLOISONNEMENT

- cloison vitrée sur allège
- cloison vitrée toute hauteur

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

CARRÉ constructeur

GOULARD BRABANT LOÏEZ _ GBL Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 - 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Plan Rez de Chaussée

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018	1 : 200	PCAN1

Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt
06/04/2018 16:32:09

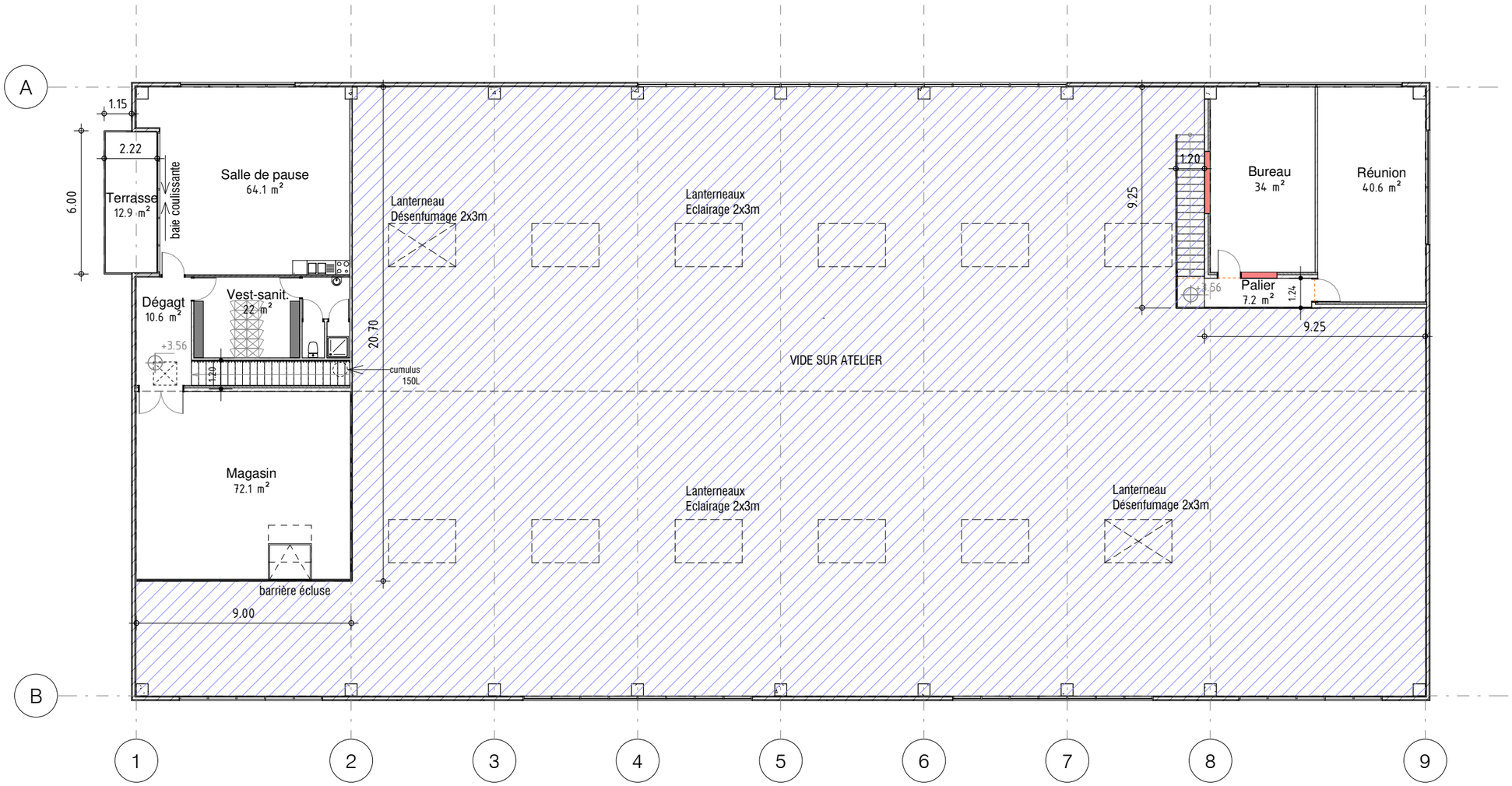

LEGENDE CLOISONNEMENT

- cloison vitrée sur allège
- cloison vitrée toute hauteur

NIVEAU DE REFERENCE 0.00 = 54.20 NGF

Ce document est exclusivement destiné à l'obtention du permis de construire au stade de l'avant projet.
En aucun cas, il ne peut être utilisé au titre de la consultation des entreprises ainsi qu'à l'éxécution des travaux.

CARRÉ constructeur

GOULARD BRABANT LOÏEZ _
GBL Architectes
10, rue Marcel Dassault
BP 5013 - 59705 Marcq-en-Baroeul
Tel : 00.33(0)3.20.72.54.24
www.gbl-architectes.com

Construction d'un ATELIER

PC

Garage Lesaffre un savoir faire

CRT N° 1 - Lesquin
398, Rue de Gamand (59)

Plan R+1

Date	Echelle	N° plan
06/04/2018	1 : 200	PCAN2

Z:\CARRE CONSTRUCTION\Lesaffre Carrosserie_B_BIM 3D\CARRE LESAFFRE.rvt
05/04/2018 16:34:58

N° 2274

CARRE CONSTRUCTEUR
Parc du Pont Royal - Bâtiment A
251, avenue du Bois – BP 60159
59832 LAMBERSART CEDEX

LESQUIN

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES

RUE DE GAMAND

NOTICE ASSAINISSEMENT ET RESEAUX TECHNIQUES

ARCHITECTE
GBL Architectes
10, rue Marcel DASSAULT
BP 5013 59705 MARCQ EN BAROEUL

ETABLI PAR : **ETNAP**
2 Voie BOSSUET
CS 10941
62033 ARRAS CEDEX

1 – NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Raison sociale CARRE CONSTRUCTEUR
Adresse Parc du Pont Royal - Bâtiment A
251, avenue du Bois - BP 60159
59832 LAMBERSART CEDEX

2 – EMPLACEMENT DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de LESQUIN dans le département du NORD (59).

Il est délimité par la rue de GAMAND.

Le projet concerne la parcelle cadastrale suivante : AP 55.

Aucun cours d'eau ne traverse la parcelle concernée par la future construction.
Seules les eaux superficielles du site seront impactées par les aménagements envisagés.

Un plan de principe des réseaux est joint en annexe au présent dossier.

3 – NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment en simple rez-de-chaussée, d'un parc de stationnement aérien avec voies de desserte et d'aménagements paysagers sur une parcelle d'environ 7.500 m².

La construction est répartie de la manière suivante :

- un bâtiment en simple rez-de-chaussée comprenant un bâtiment d'activités d'une emprise au sol d'environ 1.400 m²,
- une aire de circulation et de stationnement d'environ 2.850 m²,
- des espaces verts.

Particularité du Projet

La présente notice traite uniquement l'assainissement, le traitement des EP et des réseaux techniques de la partie bâtiment précitée ci-dessus.

3.1. Principe d'assainissement d'eaux usées

Les eaux usées et eaux vannes du bâtiment seront collectées en réseaux unitaires jusqu'en sortie de bâtiment. Les réseaux seront ensuite raccordés au réseau d'assainissement rue de GAMAND selon les préconisations du fascicule 70 du CCTG et des prescriptions de la MEL. Les travaux comprendront :

- la mise en œuvre d'une boîte de branchement en domaine privé en sortie de site,
- la mise en œuvre d'une canalisation de diamètre intérieur minimal 150 mm entre réseau principal et boîte de branchement privative,
- le raccordement sur le réseau des concessionnaires.

Un plan d'assainissement est annexé au présent document.

Le bâtiment sera raccordé gravitairement au réseau de collecte des concessionnaires. La pente des canalisations ne sera pas inférieure à 1 %.

3.2. Principe d'assainissement d'eaux pluviales

Les eaux de pluie des surfaces imperméabilisées (toitures et aires en enrobés) seront collectées et tamponnées avant d'être rejetées en débit limité dans les noues situées au Sud du bâtiment pour infiltration.

Les eaux pluviales provenant des aires enrobées seront traitées par séparateur à hydrocarbures avant leur rejet dans la noue d'infiltration.

Les eaux de l'aire de lavage des véhicules seront traitées par un décanteur à filtres avant leur rejet dans la noue d'infiltration.

Une partie des eaux de toitures sera stockée en vue de leur réemploi comme eau de lavage des véhicules.

Les noues de tamponnement dans lesquelles sont acheminées les eaux de toitures et les eaux de ruissellement des aires enrobées auront des volumes de stockage de 190 m^3 pour les aires enrobées et 100 m^3 pour les eaux pluviales. Ces volumes sont définis selon la méthode des pluies, en considérant :

- une période de retour de 100 ans,
- sans surverse.

Les noues (non étanches) sont positionnées à des distances suffisamment éloignées du bâtiment pour éviter de dégrader les sols supports des fondations.

Un plan des réseaux d'assainissement est annexé au présent document.

3.3. Réseaux secs

Electricité

Il est prévu la mise en œuvre d'un coffret en limite de propriété rue de GAMAND.
Le raccordement sur le coffret sera à la charge d'ErDF.

Le bâtiment sera alimenté depuis ce coffret par un fourreau enterré de diamètre 160 jusqu'au TGBT du bâtiment. Un fourreau de diamètre 40 est prévu pour la télérelève.

Puissance estimée : 54 KVA.

Téléphone

Il est prévu la réalisation du raccordement sur le réseau des concessionnaires situé rue de GAMAND, comprenant :

- la tranchée commune,
- les fourreaux 42/45 agréés au nombre de 2 et 72/80 agréés au nombre de 2 jusqu'au local dans lequel sera située la baie de brassage,
- les chambres de tirage type LT.

Le bâtiment sera raccordé sur le réseau téléphonique par ORANGE.

Réseau d'eau

Il est prévu une fosse compteur eau au droit de la rue de GAMAND et la pose d'un PE agréé pour l'eau potable en aval jusqu'au bâtiment.

La fosse compteur eau sera équipée sauf compteur, selon les recommandations du Concessionnaire.

Le Concessionnaire réalisera le branchement sur le réseau public et la pose du compteur.

Réseau gaz

Il est prévu un coffret gaz au droit de la rue de GAMAND et la pose d'un PE agréé pour le gaz en aval jusqu'au bâtiment.

GrDF réalisera le branchement sur le réseau public. La pose du compteur sera à la charge de l'exploitant.

4 – ANNEXE GRAPHIQUE

Plan des réseaux divers.

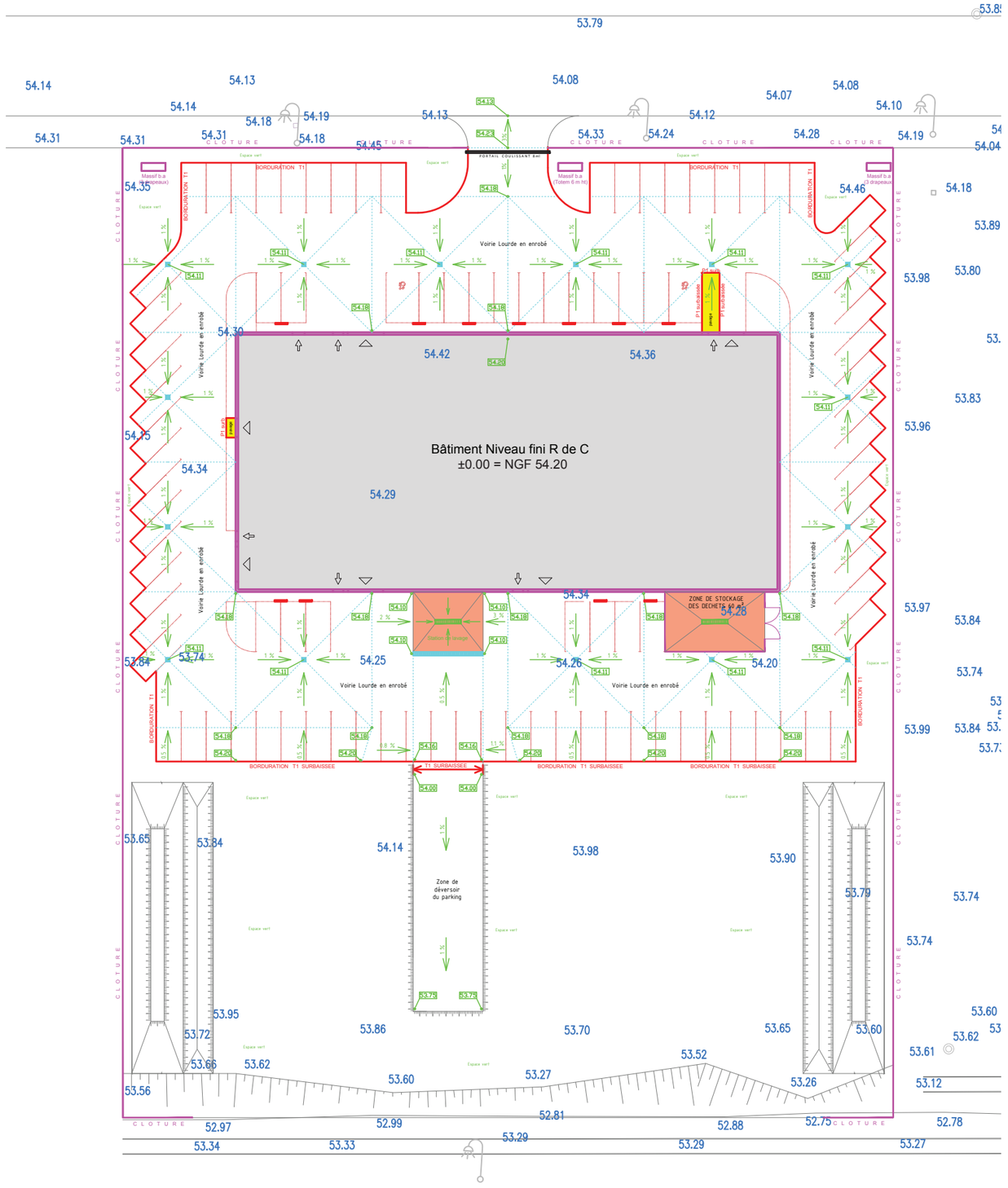

LEGENDE SURFACE

Sens d'écoulement des eaux de ruissellement

1 % → pente 1 %

21.38 NIVEAU FUTUR

Limite de forme de pente

SURFACE EN PAVAGE 15 x 15

SURFACE EN BETON

Surfaces en enrobés ou espaces verts suivant indications

Marcage au sol

Bordure d'arrêt

A2 T1 CS1 P1 CC1 Type de borduration (suivant indications)

Plan d'aménagement de surface feuillet 1/3

etnap	Projet de construction d'un atelier avec bureaux au n°398 rue Gamand à Lesquin	plan masse technique Echelle 1/500 éme - PC

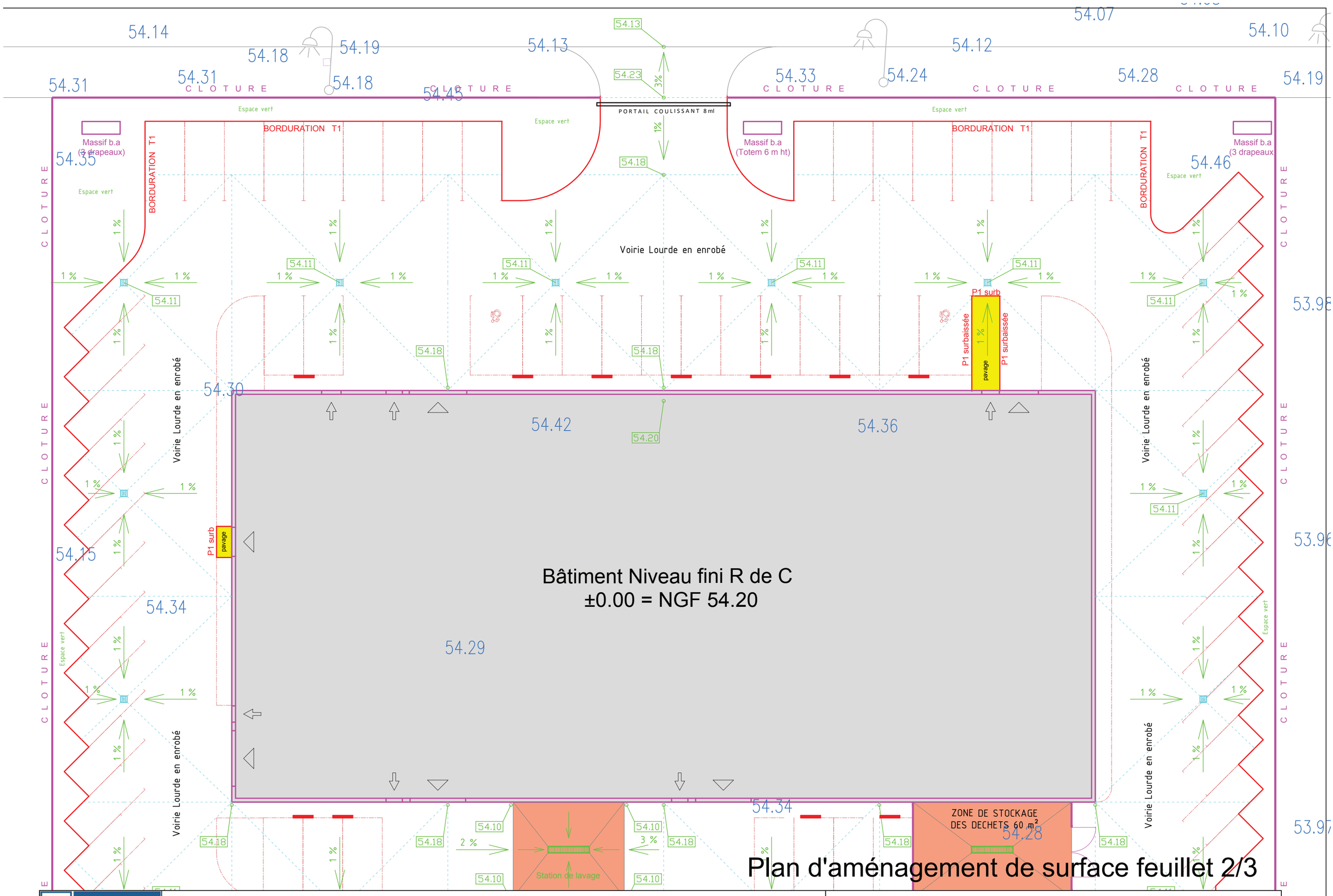

Plan d'aménagement de surface feuillet 2/3

etnap	Projet de construction d'un atelier avec bureaux au n°398 rue Gamand à Lesquin	plan masse technique Echelle 1/200 éme - PC

Plan d'aménagement de surface feuillet 3/3

Station de lavage

ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS 60 m²

Voirie Lourde en enrobé

BORDURATION T1

BORDURATION T1 SURBAISSEE

T1 SURBAISSEE

Zone de déversoir du parking

CLOTURE

Espace vert

etnap	Projet de construction d'un atelier avec bureaux au n°398 rue Gamand à Lesquin
	plan masse technique Echelle 1/200 éme - PC

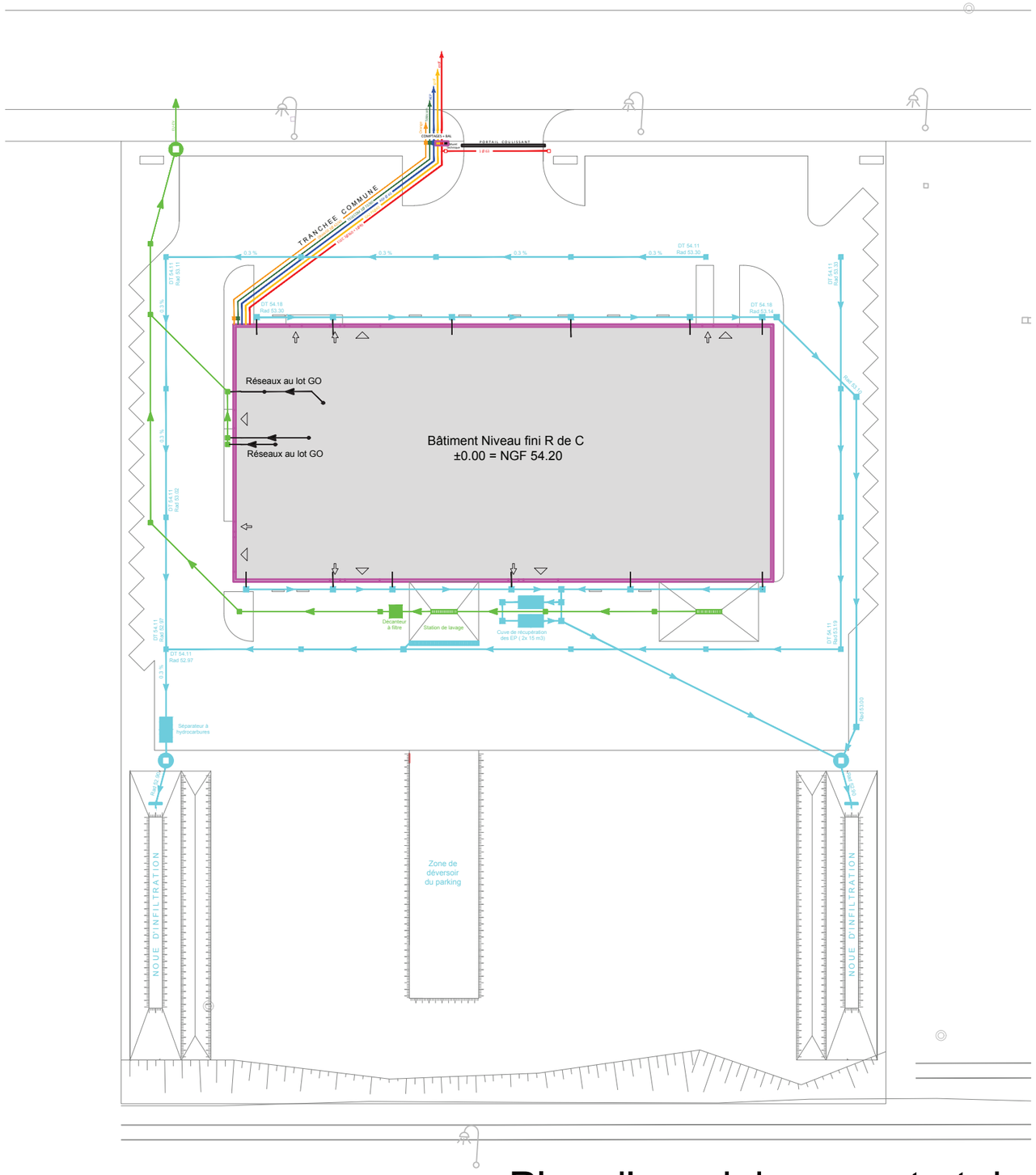

Réseau EU - EV
(pente en extérieur 0.5 %)

Regard 40 x 40

Regard de contrôle Ø 800

Caniveau à grille 40 x 40

LEGENDE RESEAU EP (à créer)

Réseau EP

Regard 50 x 50

Regard de contrôle Ø 800

Avaloir à grille 40 x 40

Caniveau à grille 40 x 40

LEGENDE RESEAUX DIVERS

ORANGE
TELECOM
erdf
grdf
AEP
Comptage

1Ø63 — Services Généraux Fourreaux Ø 63 (nombre suivant indication)

Alimentation Eau Potable

Plan d'assainissement et de réseaux divers feuillet 1/3

etnap	Projet de construction d'un atelier avec bureaux au n°398 rue Gamand à Lesquin	plan masse technique Echelle 1/500 éme - PC

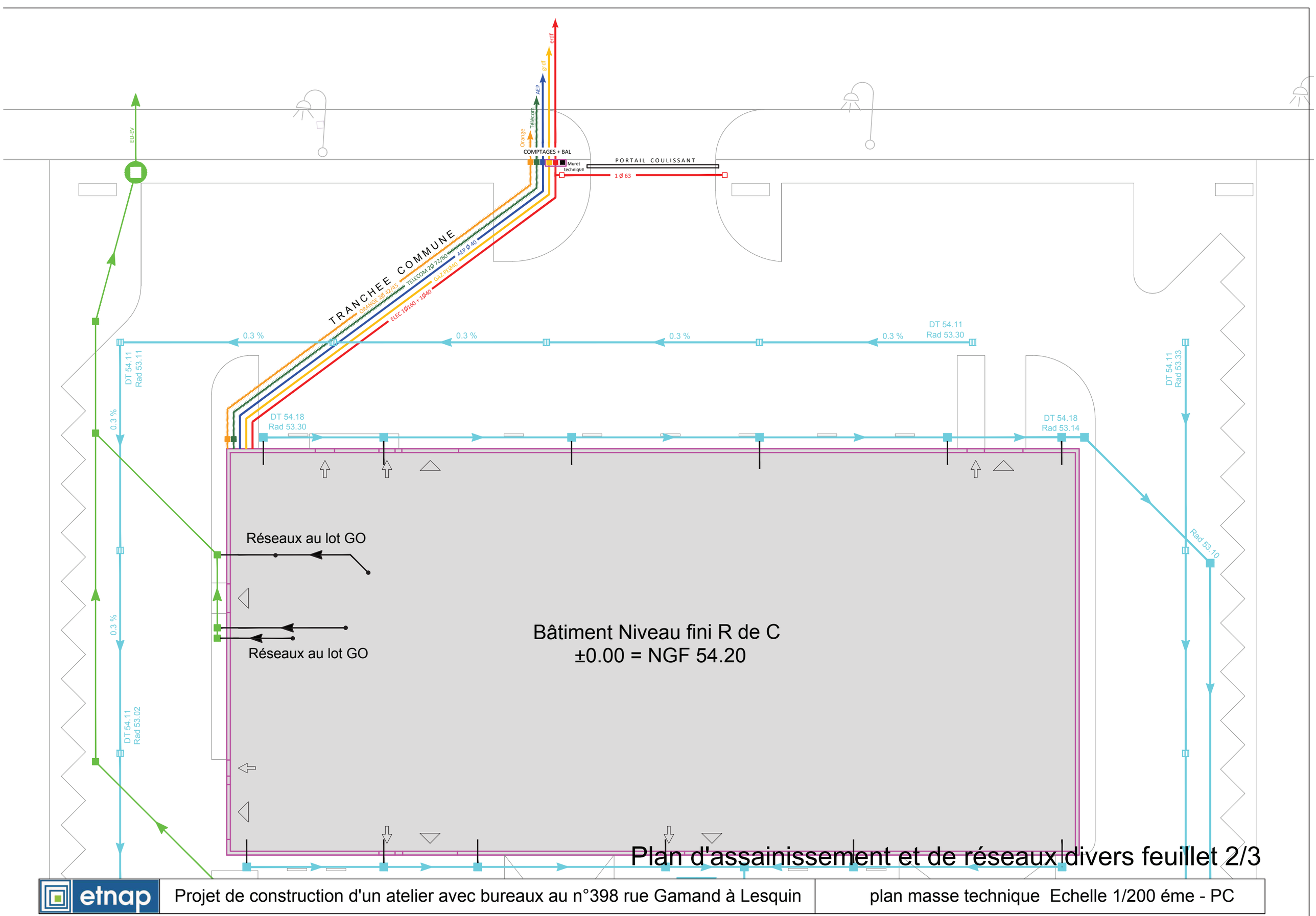

Plan d'assainissement et de réseaux divers feuillet 2/3

etnap	Projet de construction d'un atelier avec bureaux au n°398 rue Gamand à Lesquin	plan masse technique Echelle 1/200 éme - PC

DT 54.11
Rad 52.97

DT 54.11
Rad 52.97

0.3 %

Décanteur
à filtre

Station de lavage

Cuve de récupération
des EP (2x 15 m3)

DT 54.11
Rad 53.19

Rad 53.00

Séparateur à
hydrocarbures

Rad 52.90

Rad 52.90

NOUE D'INFILTRATION

Zone de
déversoir
du parking

NOUE D'INFILTRATION

Plan d'assainissement et de réseaux divers feuillet 3/3

etnap	Projet de construction d'un atelier avec bureaux au n°398 rue Gamand à Lesquin	plan masse technique Echelle 1/200 éme - PC

Annexe 13 : Localisation des zones humides les plus proches

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

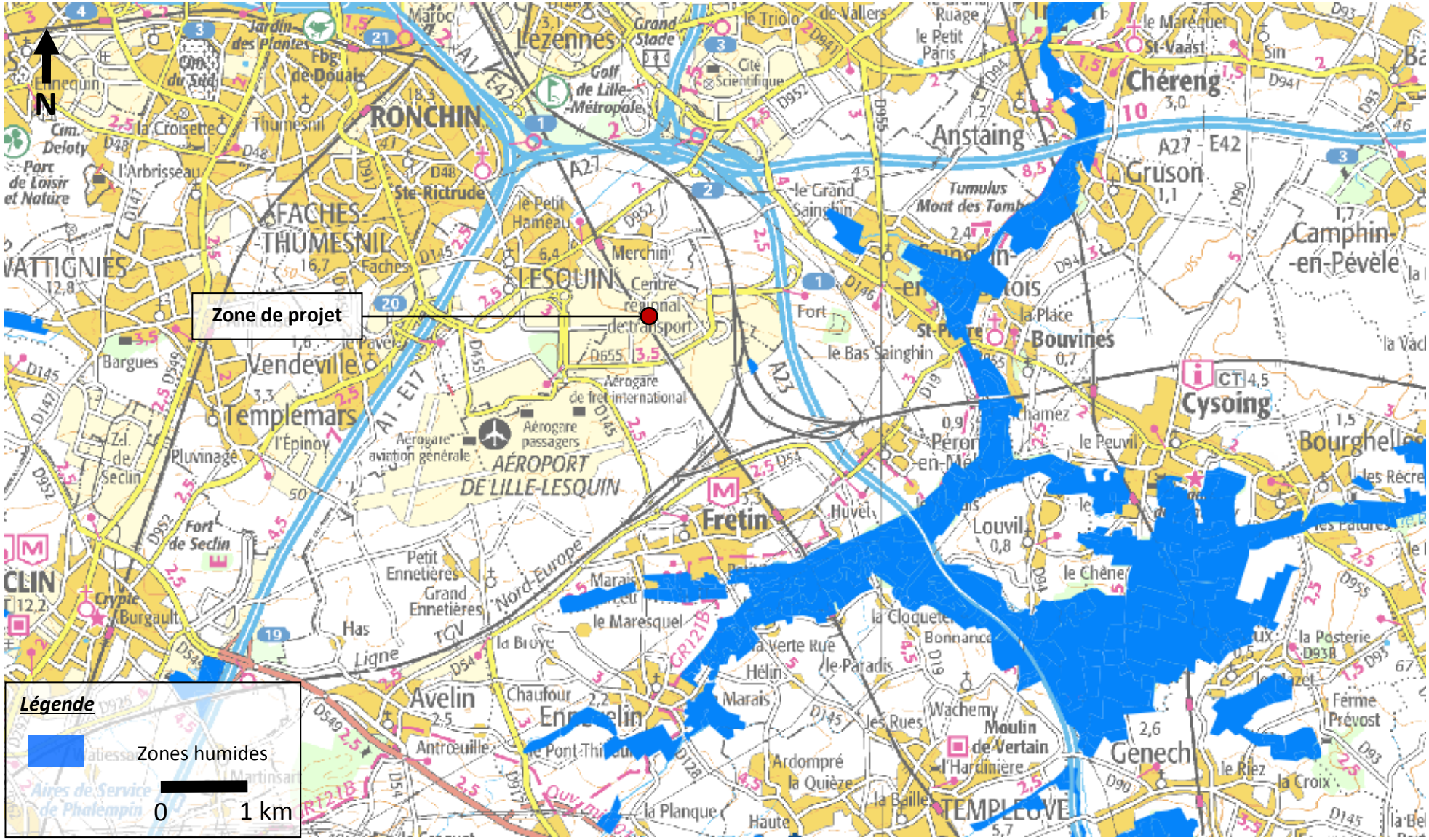

Annexe 14 : Extrait du plan de zonage du PLU

Source : PLU MEL

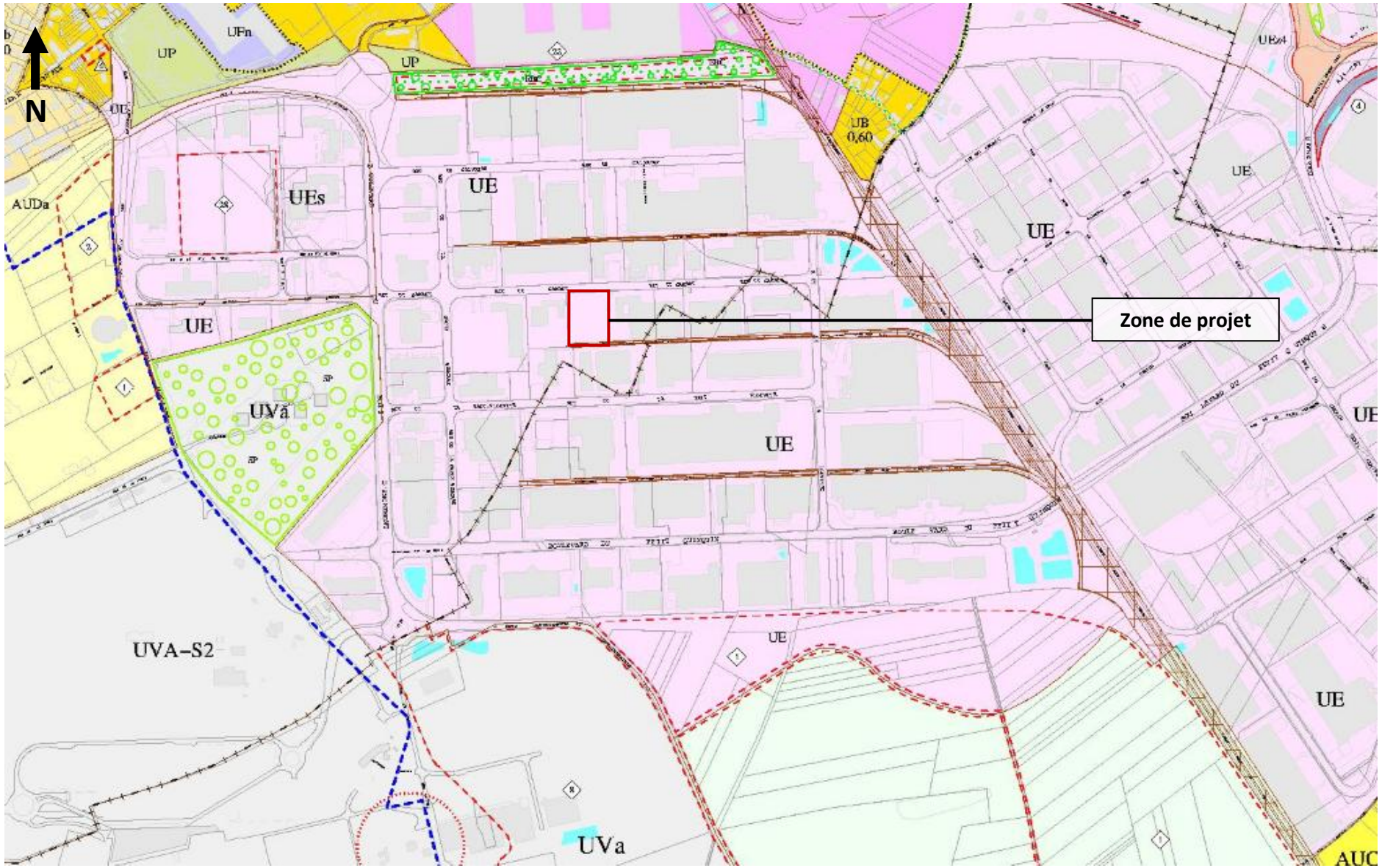

Annexe 15 : Localisation des champs captants et captages AEP
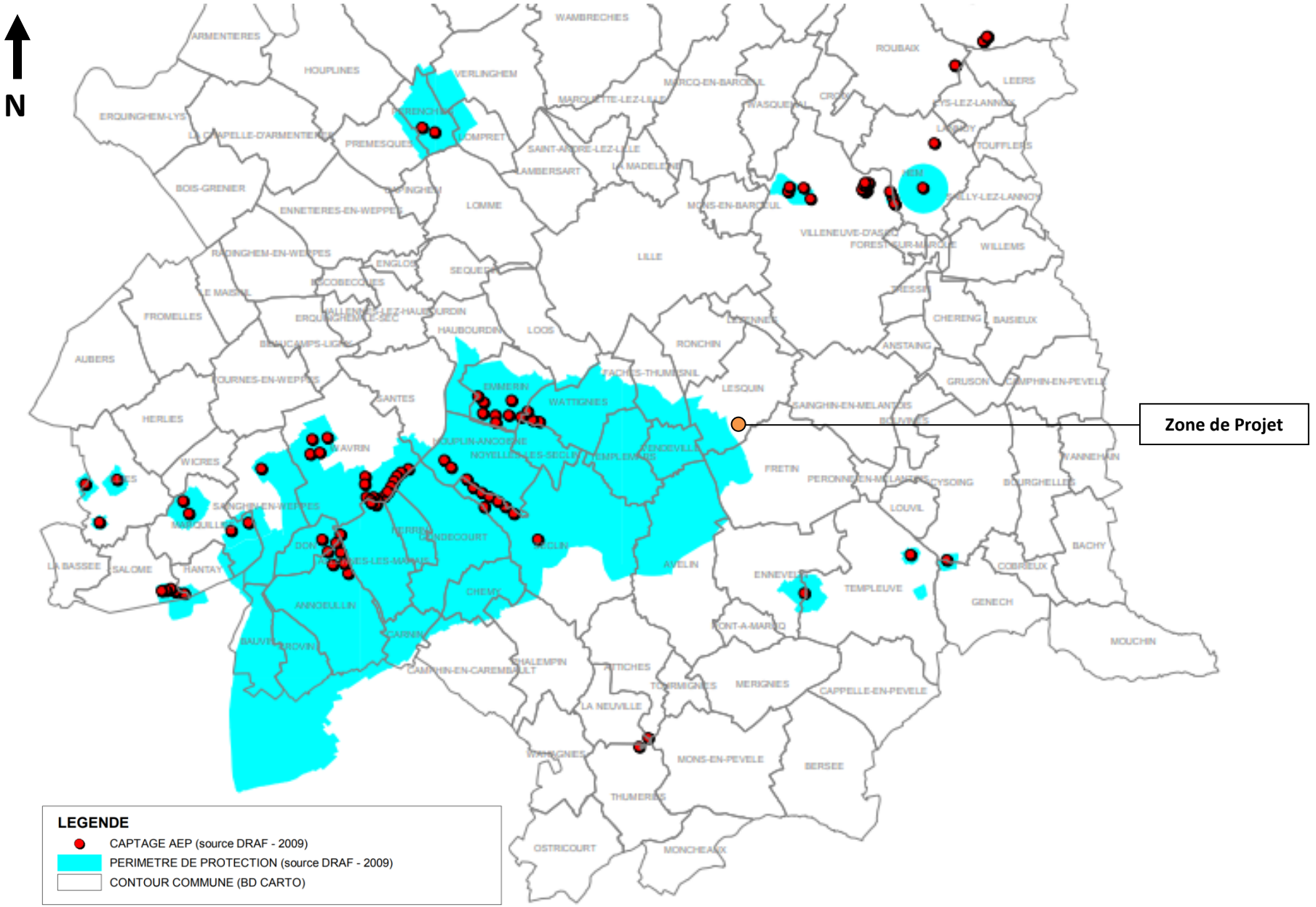
Source : PLU MEL